

Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés aux activités d'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 4 décembre 2018.

Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2018. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées sont pris en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des investissements dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation, d'investissement et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée dans nos investissements dans des coentreprises. Les coentreprises sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. Nos investissements comptabilisés selon cette méthode sont pris en compte dans les titres divers alors que notre quote-part du résultat net est comptabilisée dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans la section pertinente de notre état consolidé du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres divers à la note 3.

La participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales est présentée dans notre bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres et différente des capitaux propres attribuables à nos actionnaires. Le bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales est présenté séparément dans notre état consolidé des résultats.

Méthodes comptables particulières

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Mode de présentation	148	16	Capitaux propres	182
2	Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	153	17	Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation	184
3	Valeurs mobilières	153	18	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	190
4	Prêts et provision pour pertes sur créances	157	19	Gestion du capital	191
5	Gestion des risques	164	20	Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions	192
6	Transfert d'actifs	164	21	Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel	194
7	Entités structurées	165	22	Impôts sur le résultat	198
8	Instruments dérivés	167	23	Bénéfice par action	200
9	Bureaux et matériel	175	24	Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels	201
10	Acquisitions	176	25	Segmentation opérationnelle et géographique	203
11	Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	176	26	Principales filiales	206
12	Autres actifs	178	27	Transactions avec des parties liées	206
13	Dépôts	178	28	Transition à l'IFRS 9	207
14	Autres passifs	179			
15	Dette subordonnée	181			

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profit (perte) net provenant de la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation par le biais des autres éléments du

résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste revenus de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

Revenus

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

Revenus d'honoraires

Les commissions et droits sur titres ont trait aux groupes d'exploitation Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement ou à un moment précis, soit au cours de la période où les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

Les frais de services de cartes ont trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à certaines de nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes.

Les frais de gestion de placements et de garde de titres ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les revenus tirés de fonds d'investissement ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont obtenus pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les commissions de prise ferme et de consultation ont trait au groupe d'exploitation Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis ou des étapes importantes sont franchies.

Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Modifications de méthodes comptables

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2017, nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 traite de dépréciation, de classement et d'évaluation, ainsi que de comptabilité de couverture. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires au 1^{er} novembre 2017 s'est traduite par une augmentation de 70 millions de dollars (44 millions après impôts) relativement aux exigences de la norme en matière de dépréciation. Les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées. Il y a lieu de se reporter à la note 28, Transition à l'IFRS 9, pour connaître l'incidence sur le bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 et les méthodes comptables aux termes de l'IAS 39 qui s'appliquaient pour les périodes antérieures.

Dépréciation

L'IFRS 9 instaure un nouveau modèle de pertes sur créances attendues relativement à tous les actifs financiers et à certains engagements de prêt et garanties hors bilan. Ce nouveau modèle donne lieu à la constatation d'une provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non.

En revanche, la méthode que nous appliquions auparavant était conçue pour que la provision comptabilisée au titre des prêts productifs ne rende compte que des pertes engagées, qu'elles aient été spécifiquement identifiées ou non.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues sur une période maximale de 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés (étape 2).

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faudra tenir compte de nombreux facteurs et cela variera en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut fondée sur des pondérations probabilistes depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. La provision relative aux actifs visés par l'étape 2 devra être supérieure à celle prévue à l'étape 1 en raison de la période plus longue de prise en compte dans le cadre de l'étape 2. L'étape 3 exige la comptabilisation des pertes pour la durée de vie de tous les actifs dépréciés.

Aux termes de l'IFRS 9, pour déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement et pour calculer le montant des pertes attendues, il faudra tenir compte d'événements passés, de la conjoncture des marchés et d'informations raisonnables et justifiables concernant la situation économique à venir. La norme exige également que les prévisions de la conjoncture économique future soient basées sur une évaluation objective fondée sur des pondérations probabilistes des résultats futurs probables.

Afin de déterminer la durée de vie d'un instrument, l'IFRS 9 exige normalement la prise en compte de la période contractuelle, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

Classement et évaluation

Les instruments de créance, y compris les prêts, sont classés selon le modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. Les instruments de créance sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que certaines conditions soient respectées et qu'il soit alors permis de les évaluer soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

L'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est permise si les instruments de créance sont détenus dans le but de vendre les actifs ou de percevoir des flux de trésorerie contractuels dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque de remboursement anticipé qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change et de changements quant aux sources ou aux modalités de financement ou pour combler des besoins de liquidités. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global; les profits ou pertes sur cession et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

L'évaluation au coût amorti est permise si les instruments de créance sont détenus dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les profits et pertes sur cession et les pertes de valeur sont comptabilisés à notre état consolidé des résultats.

Dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de l'évaluation au coût amorti, les instruments, les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de l'instrument sur la base du rendement effectif et sont comptabilisés à titre d'ajustement des revenus d'intérêts.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si nous décidons de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas les profits et les pertes ne sont jamais comptabilisés en résultat.

Comme le permet l'IFRS 9, au cours de l'exercice 2015, nous avons adopté par anticipation les dispositions de la norme concernant la constatation des variations du risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés comme étant comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

On trouvera d'autres renseignements sur les variations du risque de crédit propre aux notes 13 et 14.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 a instauré un nouveau modèle aux fins de la comptabilité de couverture qui élargit l'éventail des éléments couverts et des risques admissibles à la comptabilité de couverture et harmonise la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. Le nouveau modèle ne prévoit plus de mesures quantitatives pour l'évaluation de l'efficacité et ne permet pas de mettre fin à la désignation d'une couverture. L'IFRS 9 prévoit un choix de méthode comptable qui nous permet de choisir de continuer d'appliquer les règles actuelles de la comptabilité de couverture; nous avons choisi cette méthode. Toutefois, comme l'exige la norme, nous avons adopté les nouvelles exigences en matière d'information à fournir pour la comptabilité de couverture. Se reporter à la note 8.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations comprennent la provision pour pertes sur créances, les instruments financiers évalués à la juste valeur, les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, les montants de dépréciation des valeurs mobilières, les impôts sur le résultat et les impôts différés, l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles, les passifs liés à l'assurance et les provisions. Nous posons des jugements pour évaluer si la quasi-totalité des risques et des avantages ont été transférés dans le cadre des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Nous avons établi des politiques et procédures de contrôle détaillées qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces jugements sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et appliquées uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont adéquates.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues sur une période maximale de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances aux notes 4 et 28.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers. La note 17 renferme des renseignements détaillés sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur.

Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux changements de taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les titres divers à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. Pour ce qui est des titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera aux notes 3 et 17 d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et titres divers ainsi que sur la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation diffère de celle des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à celui prévu, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent avant leur expiration, et de déterminer, selon les éléments probants existants, si une partie de nos actifs d'impôt différé ne devrait pas être comptabilisée. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : bénéfice et gains en capital passés, prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différenciée, sur la détermination de la juste valeur de chaque unité d'affaires. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

Passifs liés à l'assurance

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des

hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

Provisions

La Banque et ses filiales sont parties à diverses poursuites judiciaires intentées dans le cours normal de leurs activités.

Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler toute obligation liée à ces poursuites judiciaires à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Les facteurs pris en compte aux fins de cette estimation comprennent l'évaluation, au cas par cas, des faits et circonstances spécifiques, notre expérience passée et l'opinion de juristes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions. Les coûts réels de la résolution de ces poursuites pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

Transferts d'actifs financiers et consolidation d'entités structurées

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs, essentiellement des prêts hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous évaluons si la quasi-totalité des risques et des avantages ont été transférés pour déterminer si les transferts remplissent les conditions de décomptabilisation. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux prêts titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les prêts et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Pour ce qui est des entités de titrisation soutenues par la Banque, leur pouvoir décisionnel est normalement limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et la façon dont les activités sont financées. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlions pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlions certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

Les actifs transférés sont analysés plus longuement à la note 6 et les entités structurées le sont aux notes 7 et 20.

Changements futurs des IFRS

Produits des activités ordinaires

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui remplace les normes existantes sur la comptabilisation des produits. La nouvelle norme établit un cadre pour la comptabilisation et l'évaluation des produits tirés des contrats conclus avec des clients, prescrit une approche de comptabilisation fondée sur des principes et introduit la notion de constatation de ces produits au fur et à mesure que des obligations de prestations sont remplies. Les revenus qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 15 comprennent les revenus d'intérêts et de dividendes, les revenus de négociation, les profits ou pertes sur titres, les revenus d'assurance, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises et les revenus locatifs. La norme exige également la présentation d'informations supplémentaires sur la nature, le montant, le moment et l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des transactions conclues avec les clients.

En avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements relativement à l'IFRS 15, qui fournissent des précisions additionnelles sur la comptabilisation des produits par rapport à l'identification des obligations de prestation, à l'application de directives en vue de déterminer si l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire et aux licences de propriété intellectuelle.

L'incidence principale de l'IFRS 15 sera le reclassement des montants dans l'état consolidé des résultats. Les primes de fidélisation et les coûts au comptant liés à la promotion de cartes qui sont actuellement comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts seront portés en diminution des revenus autres que d'intérêts. Le remboursement de certaines dépenses engagées au nom des clients qui est actuellement comptabilisé en diminution des charges autres que d'intérêts sera comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêts. En outre, il y aura une incidence négligeable sur le bénéfice net étant donné que les coûts liés aux primes de fidélisation ne seront plus actualisés et que les coûts liés à l'obtention de clients qui deviendront titulaires de cartes de crédit seront amortis, alors qu'actuellement, ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Au moment de la transition à l'IFRS 15, le 1^{er} novembre 2018, nous pourrions retraiter les chiffres des périodes antérieures comme si nous avions toujours appliqué cette norme ou bien constater l'incidence cumulative de tout changement résultant de l'adoption de l'IFRS 15 dans le solde d'ouverture des résultats non distribués sans présenter de chiffres correspondants pour les exercices antérieurs. Nous avons décidé de retraiter les chiffres des périodes antérieures.

Pour 2018 et 2017, l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur notre état consolidé des résultats se serait traduite par une diminution des revenus autres que d'intérêts de 132 millions de dollars et de 153 millions, une diminution des charges autres que d'intérêts de 136 millions et de 138 millions, et une hausse du bénéfice net de 3 millions et une baisse du bénéfice net de 11 millions, respectivement. Au 31 octobre 2018 et 2017, l'incidence sur notre bilan consolidé n'est pas importante.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2), relatives au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Ces modifications n'auront pas une incidence importante sur nos états financiers consolidés, elles entreront en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2018.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui fournit des directives selon lesquelles les preneurs comptabiliseront un passif au titre de la valeur actualisée des passifs futurs liés aux contrats de location, et enregistreront un actif correspondant au bilan pour la plupart des contrats de location. Les changements touchant la comptabilisation par le bailleur sont minimales. L'IFRS 16 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2019.

Afin de nous conformer aux exigences de l'IFRS 16, nous avons mis sur pied un projet à l'échelle de l'entreprise et nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur nos résultats financiers futurs. L'incidence principale qui a été décelée jusqu'à maintenant est l'exigence de comptabiliser les contrats de location de biens immobiliers au bilan. À l'heure actuelle, la majorité de nos contrats de location de biens immobiliers sont classés en tant que contrats de location simple selon lesquels nous comptabilisons les charges liées aux contrats de location sur la durée du bail et aucun actif ni passif n'est comptabilisé au bilan, exception faite des améliorations locatives connexes. Aux termes de l'IFRS 16, nous comptabiliserons dans le bilan un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. Nos activités en tant que bailleur ne seront pas touchées outre mesure.

À l'adoption de l'IFRS 16, nous pourrions soit comptabiliser l'effet cumulatif de toute variation découlant de l'adoption de l'IFRS 16 dans les résultats non distribués d'ouverture, sans fournir les chiffres comparatifs pour les exercices antérieurs, soit retraiter les chiffres des périodes antérieures comme si nous avions toujours appliqué l'IFRS 16. Nous évaluons notre approche transitoire dans le cadre de notre projet.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En novembre 2018, l'IASB a décidé de reporter provisoirement la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 d'un an, ce qui aurait pour effet de changer sa date d'application prévue par la Banque pour le 1^{er} novembre 2022. Nous suivrons de près les discussions en cours à l'IASB. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur nos résultats financiers futurs.

Cadre conceptuel

En mars 2018, l'IASB a publié le cadre conceptuel révisé (cadre), qui définit les concepts fondamentaux aux fins de la présentation de l'information financière pour assurer que les décisions futures relativement à la normalisation soient prises de façon uniforme et que des transactions similaires soient traitées de manière similaire et ainsi fournir des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers. Le cadre révisé, qui entre en vigueur pour notre exercice qui sera ouvert le 1^{er} novembre 2020, servira à prendre des décisions futures relativement à la normalisation, mais n'a aucune incidence sur les normes IFRS actuelles. Nous ne prévoyons pas que le cadre aura une incidence importante sur nos méthodes comptables.

Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Trésorerie et dépôts à d'autres banques 1)	40 738	30 002
Chèques et autres effets en transit, montant net	1 404	2 597
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	42 142	32 599

1) Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

Restrictions visant la trésorerie

Certains de nos établissements à l'étranger sont tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux à la banque centrale du pays où ils font affaire, et ces montants totalisaient 1 655 millions de dollars au 31 octobre 2018 (1 435 millions en 2017).

Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

Les titres de négociation sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Les titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits (pertes) sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 8 783 millions de dollars au 31 octobre 2018 (8 465 millions au 31 octobre 2017), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé. L'incidence de la comptabilisation de ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net a été une diminution de 372 millions des revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (augmentation de 39 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2017).

Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les titres gérés selon leur juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les titres de créance évalués au coût amorti sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque de remboursement anticipé qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change et de changements quant aux sources ou aux modalités de financement ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

Les titres divers représentent des investissements dans des entreprises associées et des coentreprises sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation, d'investissement et de financement (de façon générale, sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces titres sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Notre quote-part du résultat net est comptabilisée dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans la section pertinente de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et celle de règlement sont portées en résultat net, sauf celles liées aux titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas elles sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

Test de dépréciation

Les titres de créance classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un actif financier est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Classement des valeurs mobilières

Au 31 octobre 2018, nos valeurs mobilières sont classées conformément à l'IFRS 9 et, au 31 octobre 2017, conformément à l'IAS 39, comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Négociation	99 697	99 069
Juste valeur par le biais du résultat net 1)	11 611	s. o.
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – titres de créance et titres de participation 2)	62 440	s. o.
Disponibles à la vente	s. o.	54 075
Coût amorti 3)	6 485	s. o.
Détenues jusqu'à l'échéance	s. o.	9 094
Autres	702	960
	180 935	163 198

1) Se composent de titres obligatoirement évalués à la juste valeur de 2 828 millions de dollars et de titres désignés à la juste valeur de 8 783 millions.

2) Se compose de la provision pour pertes sur créances ayant trait aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 2 millions de dollars (s. o. au 31 octobre 2017).

3) Déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 1 million de dollars (s. o. au 31 octobre 2017).

s. o. – sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur. Dans le cas des titres dont le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. La note 17 contient des renseignements sur l'évaluation de la juste valeur.

Classés selon l'IFRS 9

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Terme à court					2018
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Titres de négociation						
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	4 103	2 195	2 038	1 077	907	10 320
des provinces et municipalités canadiennes	1 293	2 029	1 235	1 355	2 790	8 702
l'administration fédérale américaine	2 684	2 835	1 260	1 895	843	9 517
des municipalités, agences et États américains	756	135	29	114	182	1 216
d'autres administrations publiques	485	557	330	40	-	1 412
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)	382	497	477	346	7 482	9 184
Titres de créance d'entreprises	2 635	1 821	1 295	1 413	2 034	9 198
Prêts	14	82	55	48	-	199
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	49 949	49 949
Total des titres de négociation	12 352	10 151	6 719	6 288	64 187	99 697
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	328	-	4	2	97	431
des provinces et municipalités canadiennes	-	23	5	22	896	946
l'administration fédérale américaine	69	-	-	-	-	69
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)	-	3	4	-	-	7
Titres de créance d'entreprises	616	56	125	692	5 331	6 820
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	3 338	3 338
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 013	82	138	716	9 662	11 611
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne						
Coût amorti	6 600	4 036	1 711	537	-	12 884
Juste valeur	6 592	4 006	1 688	519	-	12 805
Rendement (%)	1,52	1,58	2,09	2,14	-	1,64
des provinces et municipalités canadiennes						
Coût amorti	3 200	1 229	1 742	713	12	6 896
Juste valeur	3 204	1 227	1 726	693	12	6 862
Rendement (%)	1,36	1,81	2,67	2,59	3,58	1,90
l'administration fédérale américaine						
Coût amorti	462	1 604	7 116	8 221	-	17 403
Juste valeur	454	1 595	6 858	7 916	-	16 823
Rendement (%)	2,39	2,61	1,98	2,35	-	2,22
des municipalités, agences et États américains						
Coût amorti	356	684	542	1 177	935	3 694
Juste valeur	355	678	540	1 158	924	3 655
Rendement (%)	1,69	2,07	2,59	2,59	2,66	2,42
d'autres administrations publiques						
Coût amorti	1 193	1 187	2 135	303	-	4 818
Juste valeur	1 192	1 183	2 113	302	-	4 790
Rendement (%)	1,82	2,21	2,74	2,87	-	2,39
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)						
Coût amorti	306	62	2 014	-	-	2 382
Juste valeur	310	62	1 998	-	-	2 370
Rendement (%)	1,95	1,32	2,00	-	-	1,98
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)						
Coût amorti	-	13	109	1 819	9 870	11 811
Juste valeur	-	13	106	1 761	9 437	11 317
Rendement (%)	-	2,31	2,50	2,51	2,29	2,33
Titres de créance d'entreprises						
Coût amorti	672	1 992	569	509	41	3 783
Juste valeur	671	1 980	566	498	41	3 756
Rendement (%)	1,45	2,86	2,87	3,24	4,02	2,67
Titres de participation d'entreprises						
Coût amorti	-	-	-	-	62	62
Juste valeur	-	-	-	-	62	62
Rendement (%)	-	-	-	-	-	-
Total du coût ou du coût amorti	12 789	10 807	15 938	13 279	10 920	63 733
Total de la juste valeur	12 778	10 744	15 595	12 847	10 476	62 440
Rendement (%)	1,55	2,09	2,23	2,44	2,32	2,13
Titres au coût amorti						
Titres émis ou garantis par :						
des provinces et municipalités canadiennes						
Coût amorti	230	280	143	179	-	832
Juste valeur	230	282	145	184	-	841
d'autres administrations publiques						
Coût amorti	-	3	7	-	-	10
Juste valeur	-	3	7	-	-	10
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)						
Coût amorti	171	452	-	1 884	3 045	5 552
Juste valeur	171	454	-	1 808	2 913	5 346
Titres de créance d'entreprises						
Coût amorti	1	10	10	5	65	91
Juste valeur	1	10	10	5	65	91
Total du coût ou du coût amorti	402	745	160	2 068	3 110	6 485
Total de la juste valeur	402	749	162	1 997	2 978	6 288
Titres divers						
Valeur comptable	-	-	-	-	702	702
Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières	26 556	21 785	22 955	22 351	88 581	182 228
Total de la valeur des valeurs mobilières	26 545	21 722	22 612	21 919	88 137	180 935
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)						
Dollar canadien	18 091	12 284	9 782	5 475	37 135	82 767
Dollar américain	7 799	9 423	12 718	16 404	49 922	96 266
Autres monnaies	655	15	112	40	1 080	1 902
Total des valeurs mobilières	26 545	21 722	22 612	21 919	88 137	180 935

Classés selon l'IAS 39

	Terme à courir					2017	
	(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans
Titres de négociation							
Titres émis ou garantis par :							
l'administration fédérale canadienne	4 862	1 527	2 021	1 313	1 104	10 827	
des provinces et municipalités canadiennes	812	1 343	714	1 991	2 467	7 327	
l'administration fédérale américaine	1 332	1 758	2 000	1 906	2 477	9 473	
des municipalités, agences et États américains	642	222	86	100	1 081	2 131	
d'autres administrations publiques	85	438	266	34	-	823	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)	147	571	203	8	2	931	
Titres de créance d'entreprises	1 298	1 375	795	1 281	7 014	11 763	
Prêts	-	28	7	118	-	153	
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	-	55 641	55 641	
Total des titres de négociation	9 178	7 262	6 092	6 751	69 786	99 069	
Titres disponibles à la vente							
Titres émis ou garantis par :							
l'administration fédérale canadienne							
Coût amorti	5 585	1 764	1 266	597	-	9 212	
Juste valeur	5 578	1 749	1 262	591	-	9 180	
Rendement (%)	0,66	1,48	1,46	1,57	-	0,99	
des provinces et municipalités canadiennes							
Coût amorti	1 157	265	1 293	860	38	3 613	
Juste valeur	1 156	266	1 310	855	40	3 627	
Rendement (%)	0,85	1,45	2,24	2,32	3,27	1,77	
l'administration fédérale américaine							
Coût amorti	15	-	3 128	11 338	-	14 481	
Juste valeur	17	-	3 115	11 137	-	14 269	
Rendement (%)	0,88	-	1,81	1,80	-	1,80	
des municipalités, agences et États américains							
Coût amorti	370	563	463	1 329	1 333	4 058	
Juste valeur	370	566	467	1 357	1 336	4 096	
Rendement (%)	1,63	1,78	2,26	2,40	1,71	2,00	
d'autres administrations publiques							
Coût amorti	1 592	1 231	725	19	-	3 567	
Juste valeur	1 593	1 225	722	18	-	3 558	
Rendement (%)	1,44	1,34	1,52	2,72	-	1,43	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)							
Coût amorti	255	1 143	1 059	-	-	2 457	
Juste valeur	262	1 141	1 052	-	-	2 455	
Rendement (%)	2,05	1,83	1,56	-	-	1,74	
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines - États-Unis 1)							
Coût amorti	1	20	62	658	10 161	10 902	
Juste valeur	1	19	62	659	10 020	10 761	
Rendement (%)	1,83	3,12	2,25	2,31	1,97	1,99	
Titres de créance d'entreprises							
Coût amorti	995	2 082	737	607	93	4 514	
Juste valeur	997	2 080	734	619	95	4 525	
Rendement (%)	0,75	2,08	2,48	3,08	3,64	2,02	
Titres de participation d'entreprises							
Coût amorti	-	-	-	-	1 499	1 499	
Juste valeur	-	-	-	-	1 604	1 604	
Rendement (%)	-	-	-	-	2,37	2,37	
Total du coût ou du coût amorti	9 970	7 068	8 733	15 408	13 124	54 303	
Total de la juste valeur	9 974	7 046	8 724	15 236	13 095	54 075	
Rendement (%)	0,89	1,72	1,85	1,95	2,00	1,72	
Titres détenus jusqu'à leur échéance							
Titres émis ou garantis par :							
l'administration fédérale canadienne							
Coût amorti	1 855	-	-	-	-	1 855	
Juste valeur	1 857	-	-	-	-	1 857	
des provinces et municipalités canadiennes							
Coût amorti	735	510	-	322	-	1 567	
Juste valeur	737	512	-	341	-	1 590	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)							
Coût amorti	191	485	364	999	3 633	5 672	
Juste valeur	191	486	366	997	3 609	5 649	
Total du coût ou du coût amorti	2 781	995	364	1 321	3 633	9 094	
Total de la juste valeur	2 785	998	366	1 338	3 609	9 096	
Titres divers							
Valeur comptable	7	21	13	38	881	960	
Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières	21 936	15 346	15 202	23 518	87 424	163 426	
Total de la valeur des valeurs mobilières	21 940	15 324	15 193	23 346	87 395	163 198	
Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)							
Dollar canadien	16 959	8 546	7 222	6 235	41 261	80 223	
Dollar américain	3 948	6 662	7 916	17 087	44 384	79 997	
Autres monnaies	1 033	116	55	24	1 750	2 978	
Total des valeurs mobilières	21 940	15 324	15 193	23 346	87 395	163 198	

1) Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.

Les taux de rendement indiqués dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à courir indiqués ci-dessus sont établis d'après la date d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance. Les titres de participation qui ne comportent pas d'échéance sont classés dans la catégorie de ceux dont l'échéance est supérieure à 10 ans.

Profits et pertes latents

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2018 conformément à l'IFRS 9 et des profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente au 31 octobre 2017 conformément à l'IAS 39.

(en millions de dollars canadiens)	2018				2017			
	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres émis ou garantis par :								
l'administration fédérale canadienne	12 884	1	80	12 805	9 212	6	38	9 180
des administrations provinciales et municipales canadiennes	6 896	8	42	6 862	3 613	29	15	3 627
l'administration fédérale américaine	17 403	4	584	16 823	14 481	12	224	14 269
des municipalités, agences et États américains	3 694	16	55	3 655	4 058	43	5	4 096
d'autres administrations publiques	4 818	2	30	4 790	3 567	3	12	3 558
Titres adossés à des créances en vertu de la LNH	2 382	6	18	2 370	2 457	9	11	2 455
Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	11 811	2	496	11 317	10 902	6	147	10 761
Titres de créance d'entreprises	3 783	6	33	3 756	4 514	23	12	4 525
Titres de participation d'entreprises	62	-	-	62	1 499	121	16	1 604
Total	63 733	45	1 338	62 440	54 303	252	480	54 075

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans nos états financiers consolidés comme suit, compte non tenu des autres titres et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Juste valeur par le biais du résultat net	16	s. o.	s. o.
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 118	s. o.	s. o.
Coût amorti	172	s. o.	s. o.
Titres disponibles à la vente	s. o.	662	509
Titres détenus jusqu'à l'échéance	s. o.	150	143
Total	1 306	812	652

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits nets réalisés et latents sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Revenus autres que d'intérêts			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	106	s. o.	s. o.
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)			
Profits bruts réalisés	363	228	59
(Pertes) brutes réalisées	(216)	(99)	(16)
Profits latents sur des investissements reclassés de disponibles à la vente à autres	s. o.	-	7
Profits nets réalisés et latents sur les titres divers	-	49	51
Réductions de valeur pour dépréciation	(14)	(7)	(17)
Profits sur titres, autres que de négociation 2)	239	171	84

1) Les profits (pertes) réalisés sont présentés déduction faite des profits (pertes) latents sur les contrats de couverture connexes. Les données de l'exercice 2017 et des exercices antérieurs représentent des titres disponibles à la vente (note 1).

2) Les montants des revenus suivants, qui sont liés à nos activités d'assurance, ont été pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de notre état consolidé des résultats : des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de 354 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (325 millions en 2017), et des profits sur titres, autres que de négociation de 1 million pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (néant en 2017).

Les profits et les pertes latents sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts.

Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de la période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, une défaillance ou une situation de défaut. En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives de recouvrement ont échoué.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis plus de 90 jours (180 jours pour les prêts sur carte de crédit). Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Le solde brut moyen des prêts douteux a été de 2 115 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (2 248 millions en 2017). Déduction faite de la provision spécifique, le solde moyen des prêts douteux a été de 1 706 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (1 838 millions en 2017).

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent et nous les présentons en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 67 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (75 millions en 2017 et 74 millions en 2016).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons constaté un profit net de 4 millions de dollars avant impôts (28 millions en 2017 et 5 millions en 2016) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 1 870 millions de dollars au 31 octobre 2018, dont une tranche de 1 639 millions a été comptabilisée dans les prêts et 231 millions, dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Provision liée aux prêts productifs

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant aux pertes sur créances attendues pour les douze mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une hausse importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut fondée sur des pondérations probabilistes depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de douze mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modélisée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modélisée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modélisée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsque approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour calculer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des prévisions favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues.

Provision liée aux prêts douteux

Nous maintenons une provision de 370 millions de dollars pour les prêts individuellement désignés comme douteux (étape 3) et de 1 936 millions pour nos prêts douteux bruts afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu, qui se chiffre à 1 566 millions au 31 octobre 2018 (1 827 millions au 31 octobre 2017). Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

Exposition des prêts au risque de crédit

Le tableau qui suit présente notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2018. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)

				2018
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Exceptionnellement faible	-	-	-	-
Très faible	76 314	125	-	76 439
Bas	18 975	2 479	-	21 454
Moyen	12 621	3 765	-	16 386
Haut	90	445	-	535
Non coté	4 250	181	-	4 431
Douteux	-	-	375	375
Provision pour pertes sur créances	20	37	19	76
Valeur comptable	112 230	6 958	356	119 544
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers				
Exceptionnellement faible	20 236	20	-	20 256
Très faible	13 364	222	-	13 586
Bas	12 581	364	-	12 945
Moyen	7 707	4 153	-	11 860
Haut	127	1 657	-	1 784
Non coté	2 105	168	-	2 273
Douteux	-	-	521	521
Provision pour pertes sur créances	83	312	143	538
Valeur comptable	56 037	6 272	378	62 687
Prêts sur cartes de crédit				
Exceptionnellement faible	2 403	4	-	2 407
Très faible	1 140	11	-	1 151
Bas	943	107	-	1 050
Moyen	1 742	874	-	2 616
Haut	108	428	-	536
Non coté	568	1	-	569
Douteux	-	-	-	-
Provision pour pertes sur créances	39	191	-	230
Valeur comptable	6 865	1 234	-	8 099
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ¹⁾				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	109 774	2 148	-	111 922
Catégorie spéculative	88 348	7 308	-	95 656
Liste de surveillance	-	4 423	-	4 423
Douteux	-	-	1 040	1 040
Provision pour pertes sur créances	232	355	208	795
Valeur comptable	197 890	13 524	832	212 246
Engagements de prêt et contrats de garantie financière				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	116 108	1 722	-	117 830
Catégorie spéculative	44 895	3 426	-	48 321
Liste de surveillance	-	1 650	-	1 650
Douteux	-	-	242	242
Provision pour pertes sur créances	108	96	27	231
Valeur comptable	160 895	6 702	215	167 812

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit au 31 octobre 2018.

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	16	34	49	99
Transfert à l'étape 1	34	(31)	(3)	-
Transfert à l'étape 2	(1)	7	(6)	-
Transfert à l'étape 3	-	(9)	9	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(37)	42	19	24
Montages des prêts	10	-	-	10
Décomptabilisations et échéances	(2)	(6)	-	(8)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	4	3	19	26
Montants sortis du bilan	-	-	(20)	(20)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	7	7
Change et autres	-	1	(11)	(10)
Solde au 31 octobre 2018	20	38	44	102
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	76	357	137	570
Transfert à l'étape 1	214	(200)	(14)	-
Transfert à l'étape 2	(22)	105	(83)	-
Transfert à l'étape 3	(4)	(162)	166	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(196)	272	162	238
Montages des prêts	39	-	-	39
Décomptabilisations et échéances	(18)	(50)	-	(68)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	13	(35)	231	209
Montants sortis du bilan	-	-	(301)	(301)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	92	92
Change et autres	1	4	(15)	(10)
Solde au 31 octobre 2018	90	326	144	560
Prêts sur cartes de crédit				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	83	254	-	337
Transfert à l'étape 1	177	(177)	-	-
Transfert à l'étape 2	(37)	37	-	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(195)	196	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(164)	342	20	198
Montages des prêts	19	-	-	19
Décomptabilisations et échéances	(3)	(42)	-	(45)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	(9)	(35)	216	172
Montants sortis du bilan	-	-	(319)	(319)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	103	103
Solde au 31 octobre 2018	74	219	-	293
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Solde au 1 ^{er} novembre 2017	268	410	234	912
Transfert à l'étape 1	136	(128)	(8)	-
Transfert à l'étape 2	(31)	66	(35)	-
Transfert à l'étape 3	(1)	(61)	62	-
Réévaluation nette de la provision pour pertes	(155)	203	215	263
Montages des prêts	163	-	-	163
Décomptabilisations et échéances	(80)	(86)	-	(166)
Changements apportés à un modèle	(7)	(3)	-	(10)
Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 1)	25	(9)	234	250
Montants sortis du bilan	-	-	(297)	(297)
Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement	-	-	59	59
Change et autres	5	7	(21)	(9)
Solde au 31 octobre 2018	298	408	209	915
Total des soldes au 31 octobre 2018	482	991	397	1 870
Composition : Prêts				
Autres instruments de crédit 2)	374	895	370	1 639
	108	96	27	231

1) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 5 millions de dollars.

2) Comptabilisés dans les autres passifs du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de notre provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 :

(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires à l'habitation		Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers		Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Provision pour dépréciation (provision spécifique pour pertes sur créances) à l'ouverture de l'exercice	59	69	123	113	250	210	432	392
Montants sortis du bilan	(27)	(38)	(631)	(616)	(296)	(349)	(954)	(1 003)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	16	16	199	173	50	154	265	343
Charge inscrite à l'état des résultats (dotation à la provision spécifique pour pertes sur créances)	11	24	464	478	347	269	822	771
Fluctuations de change et autres	(10)	(12)	(18)	(25)	(117)	(34)	(145)	(71)
Provision spécifique pour pertes sur créances à la clôture de l'exercice	49	59	137	123	234	250	420	432
Provision générale pour pertes sur créances à l'ouverture de l'exercice	71	111	596	714	1 015	835	1 682	1 660
Charge (recouvrement) inscrit à l'état des résultats (dotation à la provision générale pour pertes sur créances)	(1)	(42)	(6)	(120)	(69)	162	(76)	-
Fluctuations de change et autres	(1)	2	(4)	2	(25)	18	(30)	22
Provision générale pour pertes sur créances à la clôture de l'exercice	69	71	586	596	921	1 015	1 576	1 682
Total de la provision pour pertes sur créances	118	130	723	719	1 155	1 265	1 996	2 114
Composition : Prêts	93	104	722	719	1 018	1 102	1 833	1 925
Autres instruments de crédit 1)	25	26	1	-	137	163	163	189

1) Le total des provisions spécifique et générale au titre des autres instruments de crédit est compris dans les autres passifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts et de la provision pour pertes sur créances par région géographique selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2018 et selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017 :

(en millions de dollars canadiens)	2018							2017
	Solde brut	Provision liée aux prêts douteux 2)	Provision liée aux prêts productifs 3)	Solde net	Solde brut	Provision spécifique 2)	Provision générale 3)	Solde net
Répartition géographique : 1)								
Canada	244 837	189	689	243 959	233 672	212	799	232 661
États-Unis	131 247	181	574	130 492	115 029	161	641	114 227
Autres pays	9 546	-	6	9 540	11 639	20	-	11 619
Total	385 630	370	1 269	383 991	360 340	393	1 440	358 507

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 27 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2017).

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs au titre des autres instruments de crédit de 204 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (136 millions en 2017).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2018 conformément à l'IFRS 9 et au 31 octobre 2017 conformément à l'IAS 39 :

(en millions de dollars canadiens)	Solde brut des prêts douteux 1)		Provision liée aux prêts douteux 3)	Provision spécifique 3)	Montant net	Solde net des prêts douteux
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation	375	391	19	24	356	367
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	521	556	143	136	378	420
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 040	1 273	208	233	832	1 040
Total	1 936	2 220	370	393	1 566	1 827
Répartition géographique : 2)						
Canada	735	793	189	212	546	581
États-Unis	1 201	1 377	181	161	1 020	1 216
Autres pays	-	50	-	20	-	30
Total	1 936	2 220	370	393	1 566	1 827

1) Exclut les prêts douteux acquis.

2) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 27 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2017).

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 49 millions de dollars et à 62 millions au 31 octobre 2018 et 2017, respectivement.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance mais qui n'ont pas été classés comme douteux sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2018 et 2017.

(en millions de dollars canadiens)	De 1 jour à 29 jours		De 30 à 89 jours		90 jours ou plus		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Prêts hypothécaires à l'habitation 1)	660	649	513	438	21	19	1 194	1 106
Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	1 431	1 480	415	466	88	94	1 934	2 040
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	611	589	268	297	55	72	934	958
Total	2 702	2 718	1 196	1 201	164	185	4 062	4 104

1) Le pourcentage des prêts en souffrance depuis 90 jours ou plus mais non classés comme douteux qui étaient garantis par l'administration fédérale canadienne a été de 66 % en 2018 et de 67 % en 2017.

Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 1 250 millions de dollars au 31 octobre 2018 comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 2 650 millions de dollars au 31 octobre 2018, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques que nous avons utilisées pour évaluer notre provision liée aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Les valeurs présentées correspondent aux valeurs moyennes nationales de clôture pour les 12 premiers mois et pour la période résiduelle. Les valeurs présentées ci-dessous sont des variables nationales, mais nous utilisons des variables régionales dans nos modèles sous-jacents, le cas échéant.

Au 31 octobre 2018	Scénario favorable		Scénario de référence		Scénario défavorable	
	12 premiers mois	Période résiduelle 1)	12 premiers mois	Période résiduelle 1)	12 premiers mois	Période résiduelle 1)
Produit intérieur brut réel 2)						
Canada	3,1 %	2,4 %	1,8 %	1,6 %	(3,2)%	0,8 %
États-Unis	2,9 %	1,9 %	2,4 %	1,6 %	(2,9)%	0,9 %
Écart de sociétés BBB sur dix ans						
Canada	2,0 %	2,1 %	2,3 %	2,3 %	4,7 %	3,9 %
États-Unis	1,8 %	2,0 %	2,2 %	2,3 %	4,3 %	3,5 %
Taux de chômage						
Canada	5,4 %	5,2 %	5,6 %	5,6 %	9,3 %	9,3 %
États-Unis	3,2 %	3,1 %	3,6 %	3,7 %	6,7 %	6,8 %
Indice des prix des habitations						
Canada 3)	2,4 %	2,6 %	1,4 %	1,8 %	(12,8)%	(3,2)%
États-Unis 4)	5,1 %	4,3 %	3,6 %	3,0 %	(7,3)%	(1,2)%

1) La période de prévision résiduelle est de deux ans.

2) Le produit intérieur brut réel est basé sur la croissance d'un exercice à l'autre.

3) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

4) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues sur une période maximale de 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Conformément à nos scénarios pondérés selon leur probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 1 000 millions de dollars, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions.

Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons que l'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés peuvent demeurer dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable de nos prêts renégociés était de 1 129 millions de dollars au 31 octobre 2018 (1 064 millions en 2017). Des prêts renégociés de 541 millions ont été classés dans les prêts productifs au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (509 millions en 2017), et 53 millions de prêts renégociés ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (36 millions en 2017).

Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus en vue de l'utilisation ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et sont comptabilisés selon leur valeur comptable.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 117 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (62 millions en 2017).

Au 31 octobre 2018, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 58 millions de dollars (55 millions en 2017). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons constaté une perte de valeur de 10 millions sur des biens immobiliers détenus en vue de la vente (10 millions en 2017 et 18 millions en 2016).

Montants sortis du bilan susceptibles de recouvrements

En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de la période, à moins que le prêt ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques de notre Rapport de gestion aux pages 87 et 88 du présent rapport.

Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, mesurer, surveiller et contrôler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans le texte et les tableaux dans la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 87 à 91 du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de la gestion du risque structurel de marché lié à nos activités bancaires et d'assurance.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans le texte et les tableaux de la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 95 à 99 du présent Rapport annuel.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéfice.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans le texte de la section Gestion globale des risques du Rapport de gestion, aux pages 100 à 108 du présent Rapport annuel.

Note 6 : Transfert d'actifs

Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH et de notre propre programme. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts titrisés, nous ne pouvons les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts et le produit en trésorerie en découlant comme un financement garanti au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons vendu pour 8 062 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (8 707 millions en 2017).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes :

(en millions de dollars canadiens)	2018		2017	
	Valeur comptable des actifs 1)	Valeur comptable des passifs connexes	Valeur comptable des actifs 1)	Valeur comptable des passifs connexes
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 569		4 797	
Autres actifs connexes 2)	11 640		12 091	
Total 3)	17 209	16 925	16 888	16 621

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

3) La juste valeur des actifs et des passifs connexes se chiffrait à 17 105 millions de dollars et à 16 763 millions, respectivement, au 31 octobre 2018 (16 847 millions et 16 746 millions, respectivement, en 2017).

Nous conservons le droit de gestion de prêts hypothécaires à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons vendu pour 936 millions de dollars de ces prêts (1 012 millions en 2017) et avons comptabilisé pour 17 millions de droits de gestion de prêts hypothécaires (17 millions en 2017) en raison du maintien de notre engagement.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La note 14 renferme plus de renseignements sur les titres mis en pension ou prêtés.

Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissions pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. La note 1 renferme plus de renseignements sur notre mode de consolidation.

Entités structurées consolidées

Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes et nos prêts automobiles canadiens afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes émanant des entités de titrisation de la Banque :

(en millions de dollars canadiens)	2018		2017	
	Valeur comptable des actifs 1)	Valeur comptable des passifs connexes	Valeur comptable des actifs 1)	Valeur comptable des passifs connexes
Créances de cartes de crédit	7 246	5 096	7 058	4 115
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers 2)	6 827	3 083	5 699	2 295
Total 3)	14 073	8 179	12 757	6 410

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Comprennent les marges de crédit immobilières canadiennes et les prêts automobiles au Canada.

3) La juste valeur des actifs et des passifs connexes se chiffrait à 14 045 millions de dollars et à 8 134 millions, respectivement, au 31 octobre 2018 (12 753 millions et 6 403 millions, respectivement, en 2017).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Entité de titrisation américaine des clients

Nous soutenons une entité de titrisation des clients (aussi appelée conduit multicédants soutenu par des banques) qui fournit à nos clients d'autres sources de financement par l'entremise de la titrisation de leurs actifs. Cette entité donne à nos clients l'accès à du financement sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés, l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à cette entité de titrisation des clients.

Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons établi que nous la contrôlons et, en notre qualité de fournisseur de trésorerie et de mandataire chargé de sa gestion, nous la consolidons puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour influencer sur ces rendements.

Nous offrons à cette entité des facilités de soutien de trésorerie engagées, ce qui peut exiger que nous lui fournissions du financement supplémentaire advenant certains événements. Le montant total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités était de 7 100 millions de dollars au 31 octobre 2018 (6 765 millions au 31 octobre 2017).

Entités de capital et de financement

Nous détenons une entité de financement, qui a été créée pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés.

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer le risque de crédit que posent certains actifs sous forme de prêts. Nous achetons auprès de ces entités une protection de crédit contre des événements de crédit admissibles. À leur tour, les entités garantissent leur obligation en émettant des billets liés à une garantie. Les actifs sous forme de prêts ne sont pas vendus ni attribués à ces entités et demeurent inscrits à notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2018, 325 millions de dollars de billets liés à une garantie et émis par ces entités étaient pris en compte dans le montant des dépôts figurant à notre bilan consolidé (318 millions au 31 octobre 2017).

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. La note 13 et la note 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

(en millions de dollars canadiens)		2018		2017		
	Entités de capital	Entités de titrisation canadiennes des clients 1)	Entités à financement structuré	Entités de capital	Entités de titrisation canadiennes des clients 1)	Entités à financement structuré
Participations inscrites au bilan						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118	53	-	8	50	-
Titres de négociation	-	12	-	-	6	209
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	-	582	-	s. o.	s. o.	s. o.
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	242	-	s. o.	s. o.	s. o.
Titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	s. o.	2	725	-
Prêts	7	-	-	7	-	-
Divers	3	13	-	-	6	-
	130	902	-	17	787	209
Dépôts	570	53	-	460	50	146
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	63
Divers	17	-	-	16	-	-
	587	53	-	476	50	209
Risque de perte 2)	28	7 135	-	57	6 425	209
Total des actifs des entités	587	5 033	-	476	4 592	209

1) Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en 2017, les titres de négociation et les titres disponibles à la vente étaient classés selon l'IAS 39). Tous les actifs détenus par ces entités sont situés au Canada.

2) Le risque de perte représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, le total des montants engagés de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les prêts.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Entités de capital

L'une de nos entités de capital détient un billet que nous émettons et qui lui sert d'actif sous-jacent. Nous prévoyons rembourser le billet le 31 décembre 2018. Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Entités de titrisation canadiennes des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à ces entités de titrisation des clients. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous ne les contrôlons pas puisque nous n'avons aucun pouvoir sur leurs principales activités, soit la gestion de leurs actifs.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé de l'entité financée par BMO était de 6 286 millions de dollars au 31 octobre 2018 (5 688 millions au 31 octobre 2017).

Entités à financement structuré

Nous facilitons le développement de produits de placement par des tiers, y compris de fonds d'investissement, de fiducies d'investissement à participation unitaire et d'autres fonds d'investissement qui sont destinés aux investisseurs individuels. Nous concluons des contrats sur instruments dérivés avec ces tiers afin de fournir aux investisseurs le degré de risque qu'ils désirent, et nous couvrons notre risque lié à ces instruments dérivés en investissant dans d'autres fonds par l'intermédiaire d'entités structurées. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités.

Au cours de 2018, nous avons mis fin à ces entités; nous ne concluons plus ce type de contrat avec des tiers.

Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Par suite de notre évaluation, nous avons conclu que nous ne contrôlions pas ces fonds. Nos intérêts économiques dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisaient 1 612 millions de dollars au 31 octobre 2018 (1 750 millions en 2017), lesquels sont pris en compte dans les valeurs mobilières figurant à notre bilan consolidé.

Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des investissements dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite et des fiducies d'investissement. Il est jugé que nous avons une participation dans ces investissements en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces investissements. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces investissements. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Nous ne détenons pas de participation dans certaines entités structurées dont nous sommes le promoteur.

On trouvera d'autres renseignements sur nos fiducies de rémunération à la note 20.

Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés ou sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

Types d'instruments dérivés

Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.

Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.

Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.

Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.

Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre le rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.

Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.

Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans les passifs financiers est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées en résultat. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos billets liés à des titres de participation sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte.

Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2018 était de 2 860 millions de dollars (3 866 millions en 2017), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 2 963 millions (4 223 millions en 2017).

Risques couverts

Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés exécutés dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire les risques existants ou prévus.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont portés aux revenus de négociation dans notre état consolidé des résultats. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

(en millions de dollars canadiens)	2018			2017		
	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net	Actifs bruts	Passifs bruts	Montant net
Négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	7 795	(6 419)	1 376	8 390	(7 027)	1 363
Contrats de garantie de taux d'intérêt	36	(10)	26	41	-	41
Contrats à terme standardisés	2	(3)	(1)	-	-	-
Options achetées	425	-	425	444	-	444
Options vendues	-	(273)	(273)	-	(329)	(329)
Contrats de change						
Swaps de devises	2 362	(1 678)	684	2 687	(1 752)	935
Swaps de taux d'intérêt et de devises	4 977	(6 057)	(1 080)	8 103	(9 051)	(948)
Contrats de change à terme	4 335	(2 817)	1 518	4 954	(3 178)	1 776
Options achetées	241	-	241	267	-	267
Options vendues	-	(228)	(228)	-	(270)	(270)
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 559	(1 084)	475	726	(717)	9
Contrats à terme standardisés	17	-	17	-	-	-
Options achetées	484	-	484	352	-	352
Options vendues	-	(372)	(372)	-	(357)	(357)
Contrats sur titres de participation						
Swaps sur défaillance	2 158	(2 402)	(244)	1 388	(3 386)	(1 998)
Achetés	1	(36)	(35)	-	(54)	(54)
Vendus	9	(1)	8	7	(1)	6
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation	24 401	(21 380)	3 021	27 359	(26 122)	1 237
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Couvertures de flux de trésorerie - swaps	18	(1 261)	(1 243)	78	(558)	(480)
Couvertures de juste valeur - swaps	701	(668)	33	274	(402)	(128)
Total des swaps	719	(1 929)	(1 210)	352	(960)	(608)
Contrats de change						
Couvertures de flux de trésorerie	1 084	(1 074)	10	1 202	(722)	480
Total des contrats de change	1 084	(1 074)	10	1 202	(722)	480
Contrats sur titres de participation						
Couvertures de flux de trésorerie	-	(28)	(28)	38	-	38
Total des contrats sur titres de participation	-	(28)	(28)	38	-	38
Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture 1)	1 803	(3 031)	(1 228)	1 592	(1 682)	(90)
Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture	26 204	(24 411)	1 793	28 951	(27 804)	1 147
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(15 575)	15 575	-	(19 909)	19 909	-
Total	10 629	(8 836)	1 793	9 042	(7 895)	1 147

1) La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2018			2017		
	Négoiés en bourse	Hors cote	Total	Négoiés en bourse	Hors cote	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	-	3 684 763	3 684 763	-	3 073 490	3 073 490
Contrats de garantie de taux d'intérêt	-	411 573	411 573	-	195 142	195 142
Options achetées	26 629	35 023	61 652	10 407	29 107	39 514
Options vendues	16 511	48 721	65 232	9 284	37 247	46 531
Contrats à terme standardisés	192 482	-	192 482	89 053	-	89 053
Total des contrats de taux d'intérêt	235 622	4 180 080	4 415 702	108 744	3 334 986	3 443 730
Contrats de change						
Swaps de devises	-	57 226	57 226	-	50 534	50 534
Swaps de taux d'intérêt et de devises	-	449 187	449 187	-	430 808	430 808
Contrats de change à terme	-	463 743	463 743	-	392 924	392 924
Options achetées	2 625	21 468	24 093	6 001	23 812	29 813
Options vendues	1 420	24 018	25 438	1 249	29 101	30 350
Contrats à terme standardisés	739	-	739	794	-	794
Total des contrats de change	4 784	1 015 642	1 020 426	8 044	927 179	935 223
Contrats sur produits de base						
Swaps	-	24 366	24 366	-	18 713	18 713
Options achetées	3 303	6 182	9 485	5 031	7 080	12 111
Options vendues	4 909	4 233	9 142	6 896	4 905	11 801
Contrats à terme standardisés	33 104	-	33 104	28 139	-	28 139
Total des contrats sur produits de base	41 316	34 781	76 097	40 066	30 698	70 764
Contrats sur titres de participation	33 687	52 725	86 412	14 253	63 184	77 437
Swaps sur défaillance						
Achetés	-	3 047	3 047	-	2 658	2 658
Vendus	-	443	443	-	448	448
Total	315 409	5 286 718	5 602 127	171 107	4 359 153	4 530 260

Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. En outre, nous avons recours à des dépôts pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Dans la mesure où ces instruments dérivés comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation) du Rapport de gestion à la page 98 du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section Risque de change du Rapport de gestion à la page 99. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité est évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section Couvertures d'investissement net ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2018

	Terme à courir					Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Couvertures de flux de trésorerie							
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal de référence		5 252	22 976	30 790	14 751	–	73 769
Taux d'intérêt fixe moyen	1,66 %	1,67 %	2,60 %	2,42 %	–	–	2,21 %
Risque de change – Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré 1)							
Paire dollar canadien-dollar américain							
Montant nominal de référence	3 939	10 572	11 781	2 576	251	–	29 119
Taux d'intérêt fixe moyen	1,31 %	1,20 %	2,01 %	1,27 %	3,02 %	–	1,57 %
Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain							
	1,3347	1,3035	1,2923	1,1871	1,3122	–	1,2930
Paire dollar canadien-euro							
Montant nominal de référence	3 804	8 726	8 618	–	201	–	21 349
Taux d'intérêt fixe moyen	1,74 %	2,10 %	2,26 %	–	2,97 %	–	2,11 %
Cours de change moyen : dollar canadien-euro							
	1,5217	1,4685	1,4999	–	1,4870	–	1,4908
Autres paires de devises 2)							
Montant nominal de référence	–	1 817	4 427	109	–	–	6 353
Taux d'intérêt fixe moyen	–	2,05 %	2,80 %	2,98 %	–	–	2,59 %
Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro							
	–	1,4361	1,3338	0,1696 3)	–	–	1,3430
Risque lié aux cours des actions – swap sur rendement total							
Montant nominal de référence	381	–	–	–	–	–	381
Couvertures de juste valeur							
Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt							
Montant nominal de référence	14 516	21 919	22 928	14 101	–	–	73 464
Taux d'intérêt fixe moyen	1,81 %	2,16 %	2,29 %	2,36 %	–	–	2,17 %
Couvertures d'investissement net							
Risque de change							
Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable	6 596	–	–	–	–	–	6 596
Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable	473	–	–	–	–	–	473

1) Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

2) Comprendent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling ou dollar canadien-dollar de Hong Kong, le cas échéant.

3) Comprendent un swap de devises visant la paire de monnaies dollar canadien-dollar de Hong Kong.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable sur les marchés financiers pertinents, comme le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) ou le taux des acceptations bancaires.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écarts.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur ces instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie comme un ajustement des revenus nets d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats, sur la durée de la couverture.

Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents sont immédiatement constatés dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement.

Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant. Puisque le montant nominal de référence des dépôts et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité n'existe au sein de ces relations de couverture.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 :

2018					
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable des instruments de couverture 1)		Inefficacité de la couverture		
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt	18	(1 261)	(1 685)	1 687	(4)
Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme	1 084	(1 074)	(459)	459	-
Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total	-	(28)	24	(24)	-
	1 102	(2 363)	(2 120)	2 122	(4)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change - passif-dépôts		(7 069)	(211)	211	-
Total	1 102	(9 432)	(2 331)	2 333	(4)

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

Le tableau suivant présente de l'information ayant trait aux répercussions, avant impôts, sur l'état consolidé du résultat global, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 :

2018						
(en millions de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} novembre 2017	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net	Cumul des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2018	Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger	
					Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt	(597)	(1 681)	67	(2 211)	(1 348)	(863)
Risque de change	298	(3)	456	751	751	-
Risque lié au cours des actions	72	24	(66)	30	30	-
	(227)	(1 660)	457	(1 430) 1)	(567)	(863)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change	(1 580)	(211)	-	(1 791)	(1 791)	-
Total	(1 807)	(1 871)	457	(3 221)	(2 358)	(863)

1) Le solde d'impôts lié au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffre à 356 millions de dollars au 31 octobre 2018.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée.

Tout actif ou passif à taux fixe qui fait partie de la relation de couverture est ajusté en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont l'incidence de la contrepartie et notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et l'écart entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour l'exercice sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

2018

	Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1)		Inefficacité de la couverture			Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts	
	Actif	Passif	Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres	Valeur comptable de l'élément couvert 2)	
						Couvertures en cours	Couvertures abandonnées
Couverture de juste valeur							
Swaps de taux d'intérêt	701	(668)					
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et prêts	-	-	850	(843)	7	36 722	-
Dépôts et dette subordonnée	-	-	(764)	761	(3)	(34 375)	436
Total	701	(668)	86	(82)	4	2 347	(441)

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Informations comparatives

Au cours de 2017, les pertes nettes liées à la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie de 1 161 millions de dollars étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Un profit de 188 millions lié aux couvertures de flux de trésorerie a été transféré des capitaux propres aux résultats inclus dans les revenus d'intérêt ou les charges d'intérêts. L'inefficacité nette comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie au cours de 2017 s'était traduite par une perte de 7 millions.

Sont pris en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, une perte liée à la juste valeur de 200 millions de dollars au titre d'instruments dérivés détenus dans des relations de couverture de juste valeur admissibles et un profit de 193 millions correspondant aux augmentations nettes de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

Risque de marché lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés posent un risque de marché. Le risque de marché découle de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter le risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, notamment en exigeant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans le tableau sur le risque de crédit qui suit :

Valeur de remplacement : Ce qu'il en coûte pour remplacer tous les contrats qui ont une juste valeur positive, déterminée aux taux du marché. Ce chiffre représente en fait les profits latents sur nos instruments dérivés. La valeur de remplacement indiquée dans le tableau ci-dessous représente le montant net des actifs et des passifs envers une contrepartie en particulier, lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant qui nous est dû par celui que nous devons et que nous avons l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Équivalent-risque de crédit : Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel, conformément aux normes d'adéquation des fonds propres édictées par le BSIF.

Actifs pondérés en fonction des risques : L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

	2018			2017		
	Valeur de remplacement	Équivalent-risque de crédit	Actifs pondérés en fonction des risques	Valeur de remplacement	Équivalent-risque de crédit	Actifs pondérés en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	8 514	10 699	-	8 742	11 603	-
Contrats de garantie de taux d'intérêt	36	34	-	41	42	-
Options achetées	409	393	-	440	381	-
Total des contrats de taux d'intérêt	8 959	11 126	704	9 223	12 026	1 537
Contrats de change						
Swaps de devises	3 270	7 832	-	3 727	8 345	-
Swaps de taux d'intérêt et de devises	5 035	14 909	-	8 157	17 210	-
Contrats de change à terme	4 453	8 373	-	5 062	8 389	-
Options achetées	225	424	-	250	420	-
Total des contrats de change	12 983	31 538	2 544	17 196	34 364	2 701
Contrats sur produits de base						
Swaps	1 559	4 450	-	726	2 971	-
Options achetées	335	1 108	-	120	1 034	-
Total des contrats sur produits de base	1 894	5 558	1 188	846	4 005	971
Contrats sur titres de participation						
	1 585	4 332	431	1 322	4 750	461
Swaps sur défaillance						
	10	55	83	7	46	27
Total des instruments dérivés	25 431	52 609	4 950	28 594	55 191	5 697
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	(15 575)	(29 170)	-	(19 909)	(33 025)	-
Total	9 856	23 439	4 950	8 685	22 166	5 697

Le total des instruments dérivés et l'incidence des conventions-cadres de compensation relatifs à la valeur de remplacement ne comprennent pas les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés dont la juste valeur était de 773 millions de dollars au 31 octobre 2018 (357 millions en 2017).

Les transactions sont effectuées avec des contreparties de diverses régions et de différents secteurs d'activité. Le tableau suivant fait état de la valeur de remplacement des contrats des clients par pays, établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Avant les conventions-cadres de compensation		Après les conventions-cadres de compensation					
	2018	2017	2018	2017				
Canada	13 449	53 %	15 447	54 %	4 901	50 %	5 045	58 %
États-Unis	5 446	21 %	7 149	25 %	2 102	21 %	1 940	22 %
Royaume-Uni	1 181	5 %	1 079	4 %	315	3 %	182	2 %
Autres pays 1)	5 355	21 %	4 919	17 %	2 538	26 %	1 518	18 %
Total	25 431	100 %	28 594	100 %	9 856	100 %	8 685	100 %

1) Aucun autre pays n'a représenté 15 % ou plus de la valeur de remplacement en 2018 ou en 2017.

Les transactions sont effectuées avec diverses contreparties. Le tableau suivant fait état de la valeur de remplacement des contrats par secteur d'activité (avant l'incidence des conventions-cadres de compensation) :

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars canadiens)						
	Contrats de taux d'intérêt	Contrats de change	Contrats sur produits de base	Contrats sur titres de participation	Swaps sur défaillance	Total
Institutions financières	6 509	10 238	360	1 219	10	18 336
Administrations publiques	1 694	1 478	56	-	-	3 228
Ressources naturelles	3	27	432	-	-	462
Énergie	93	641	727	-	-	1 461
Autres	660	599	319	366	-	1 944
Total	8 959	12 983	1 894	1 585	10	25 431

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars canadiens)						
	Contrats de taux d'intérêt	Contrats de change	Contrats sur produits de base	Contrats sur titres de participation	Swaps sur défaillance	Total
Institutions financières	6 063	13 898	227	1 141	7	21 336
Administrations publiques	1 895	1 202	66	-	-	3 163
Ressources naturelles	-	22	74	-	-	96
Énergie	155	479	226	-	-	860
Autres	1 110	1 595	253	181	-	3 139
Total	9 223	17 196	846	1 322	7	28 594

Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

	Terme à courir					2018	2017
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total des montants nominaux de référence	Total des montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps	1 404 557	707 683	1 167 568	514 392	37 797	3 831 997	3 202 365
Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options	608 132	100 756	13 885	7 897	269	730 939	370 240
Total des contrats de taux d'intérêt	2 012 689	808 439	1 181 453	522 289	38 066	4 562 936	3 572 605
Contrats de change							
Swaps de devises	12 466	36 718	24 980	15 413	3 339	92 916	85 586
Swaps de taux d'intérêt et de devises	118 783	147 231	97 828	72 857	18 533	455 232	434 210
Contrats de change à terme, contrats à terme standardisés et options	512 002	9 283	1 148	134	26	522 593	463 665
Total des contrats de change	643 251	193 232	123 956	88 404	21 898	1 070 741	983 461
Contrats sur produits de base							
Swaps	6 234	14 885	2 875	372	-	24 366	18 713
Contrats à terme standardisés et options	21 910	25 587	3 530	704	-	51 731	52 051
Total des contrats sur produits de base	28 144	40 472	6 405	1 076	-	76 097	70 764
Contrats sur titres de participation							
	72 922	7 953	3 873	1 680	366	86 794	77 781
Contrats de crédit							
	746	248	1 262	1 083	151	3 490	3 106
Total du montant nominal de référence	2 757 752	1 050 344	1 316 949	614 532	60 481	5 800 058	4 707 717

Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

Immeubles	De 10 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	5 ans
Autre matériel	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examens annuels à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur importante pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos le 31 octobre 2018 et 2017. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Le loyer net des bureaux et du matériel constaté dans le poste bureaux et matériel, sous les charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats s'est établi, pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, à 530 millions de dollars, à 501 millions et à 502 millions, respectivement.

						2018						2017
	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total	Terrains	Immeubles	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût												
Solde à l'ouverture de l'exercice	174	1 726	1 994	913	1 429	6 236	207	1 784	1 844	902	1 347	6 084
Entrées	4	66	236	40	87	433	-	72	156	69	105	402
Sorties 1)	(32)	(163)	(11)	(27)	(20)	(253)	(28)	(95)	(13)	(13)	(10)	(159)
Change et autres	(1)	(2)	10	7	18	32	(5)	(35)	7	(45)	(13)	(91)
Solde à la clôture de l'exercice	145	1 627	2 229	933	1 514	6 448	174	1 726	1 994	913	1 429	6 236
Amortissement et dépréciation cumulés												
Solde à l'ouverture de l'exercice	-	1 063	1 465	674	1 001	4 203	-	1 055	1 306	649	927	3 937
Sorties 1)	-	(116)	(9)	(24)	(15)	(164)	-	(32)	(11)	(8)	(8)	(59)
Amortissement	-	60	201	48	91	400	-	63	185	49	94	391
Change et autres	-	9	5	6	3	23	-	(23)	(15)	(16)	(12)	(66)
Solde à la clôture de l'exercice	-	1 016	1 662	704	1 080	4 462	-	1 063	1 465	674	1 001	4 203
Valeur comptable nette	145	611	567	229	434	1 986	174	663	529	239	428	2 033

1) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan.

Note 10 : Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

KGS-Alpha Capital Markets (KGS)

Le 1^{er} septembre 2018, nous avons réalisé l'acquisition des activités de KGS, maison de courtage de titres à revenu fixe, dont le siège social est aux États-Unis, qui se spécialise dans les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs américains et qui s'adresse à des investisseurs institutionnels, pour une contrepartie en trésorerie de 304 millions de dollars américains (397 millions de dollars canadiens). L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, et l'entreprise acquise de même que l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Marchés des capitaux.

Dans le cadre de cette acquisition, nous avons acquis des immobilisations incorporelles de 49 millions de dollars et un écart d'acquisition de 54 millions. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de trois à quatorze ans selon la méthode d'amortissement accéléré. L'écart d'acquisition de 32 millions lié à cette transaction est déductible à des fins fiscales.

Le tableau ci-dessous résume la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition :

	(en millions de dollars canadiens)	KGS
Titres – négociation		5 193
Titres pris en pension ou empruntés		5 669
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles		103
Autres actifs		584
Total des actifs		11 549
Titres mis en pension ou prêtés		9 563
Titres vendus à découvert		1 431
Autres passifs		158
Prix d'achat		397

La ventilation du prix d'achat de KGS pourrait changer une fois terminée l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris.

Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat payé aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les 10 premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces 10 années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2 % (3 % en 2017). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2018 se situaient dans une fourchette de 8,6 % à 11,4 % (8,3 % à 12,2 % en 2017), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT.

Aucune réduction de valeur pour dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices clos le 31 octobre 2018 et 2017.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2018 et 2017 :

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires Particuliers et entreprises			Activités traditionnelles de gestion de patrimoine	Assurance	Gestion de patrimoine Total	BMO Marchés des capitaux	Total
	PE Canada	PE États-Unis	Total					
Solde au 31 octobre 2016	97	3 861	3 958	2 117	2	2 119	304	6 381
Acquisitions (sorties) durant l'exercice	-	-	-	(4)	-	(4)	-	(4)
Change et autres 1)	-	(142)	(142)	24	-	24	(15)	(133)
Solde au 31 octobre 2017	97	3 719	3 816	2 137	2	2 139	289	6 244
Acquisitions (sorties) durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	54	54
Change et autres 1)	-	78	78	(8)	-	(8)	5	75
Solde au 31 octobre 2018	97 2)	3 797 3)	3 894	2 129 4)	2 5)	2 131	348 6)	6 373

1) Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

2) Concerne essentiellement bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

3) Concerne essentiellement First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I et GE Transportation Finance.

4) Concerne BMO Nesbitt Burns Inc., Groupe de fonds Guardian Ltée, Pyrford International plc, LGM Investments Limited, M&I, myCFO, Inc., Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., CTC Consulting LLC, AWMB et F&C Asset Management plc.

5) Concerne AIG.

6) Concerne Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I, Greene Holcomb Fisher et KGS.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Réseaux de distribution - succursales	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Coût au 31 octobre 2016	704	968	194	3 189	476	365	5 896
Entrées (sorties)	(33)	-	-	546	(67)	-	446
Change et autres	(17)	(37)	(7)	(39)	(11)	11	(100)
Coût au 31 octobre 2017	654	931	187	3 696	398	376	6 242
Entrées (sorties)	35	-	-	422	94	12	563
Change et autres	(1)	20	4	9	4	(4)	32
Coût au 31 octobre 2018	688	951	191	4 127	496	384	6 837

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

(en millions de dollars canadiens)	Relations clients	Dépôts de base	Réseaux de distribution - succursales	Logiciels en cours d'amortissement	Logiciels en cours de développement	Autres	Total
Amortissement cumulé au 31 octobre 2016	398	735	194	2 329	-	62	3 718
Amortissement	68	56	-	336	-	25	485
Sorties	(22)	-	-	(11)	-	-	(33)
Change et autres	(13)	(29)	(7)	(36)	-	(2)	(87)
Amortissement cumulé au 31 octobre 2017	431	762	187	2 618	-	85	4 083
Amortissement	46	51	-	387	-	19	503
Sorties	-	-	-	(20)	-	-	(20)
Change et autres	(2)	17	4	(15)	-	(5)	(1)
Amortissement cumulé au 31 octobre 2018	475	830	191	2 970	-	99	4 565
Valeur comptable au 31 octobre 2018	213	121	-	1 157	496	285	2 272
Valeur comptable au 31 octobre 2017	223	169	-	1 078	398	291	2 159

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée totalisaient 165 millions de dollars au 31 octobre 2018 (169 millions au 31 octobre 2017) et ont essentiellement trait à des contrats de gestion de fonds.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 se sont chiffrées à 13 millions de dollars (5 millions en 2017).

Note 12 : Autres actifs

Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments	6 910	6 508
Intérêts courus à recevoir	1 461	1 079
Activités de Financement de matériel de transport - véhicules loués	937	928
Garanties en trésorerie	2 019	3 165
Créances de clients, de négociants et de courtiers	236	156
Actifs liés à l'assurance	822	644
Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)	664	508
Métaux précieux	1 603	582
Total	14 652	13 570

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 13 : Dépôts

(en millions de dollars canadiens)	Dépôts à vue									
	Productifs d'intérêts		Non productifs d'intérêts		Dépôts à préavis		Dépôts à terme fixe		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Catégories de déposants :										
Banques 1)	1 450	818	1 400	1 864	526	586	24 531	24 937	27 907	28 205
Entreprises et administrations publiques	25 266	20 621	33 984	33 968	67 026	61 790	187 024	166 897	313 300	283 276
Particuliers	3 476	3 278	21 345	20 044	90 233	89 859	65 790	55 130	180 844	168 311
Total 2) 3)	30 192	24 717	56 729	55 876	157 785	152 235	277 345	246 964	522 051	479 792
Domiciliation :										
Canada	21 735	21 557	47 231	44 380	82 091	81 590	161 192	145 648	312 249	293 175
États-Unis	7 395	2 259	9 477	11 496	74 476	69 555	86 805	75 517	178 153	158 827
Autres pays	1 062	901	21	-	1 218	1 090	29 348	25 799	31 649	27 790
Total	30 192	24 717	56 729	55 876	157 785	152 235	277 345	246 964	522 051	479 792

1) Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

2) Inclut des billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Au 31 octobre 2018 et 2017, le total des dépôts à terme fixe comprenait respectivement 29 673 millions de dollars et 30 419 millions de fonds fédéraux achetés, de papier commercial émis et d'autres éléments du passif-dépôts. Au 31 octobre 2018 et 2017, les dépôts comprenaient respectivement 259 747 millions et 237 127 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 37 427 millions et 27 686 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques.

Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti. Les termes de ces dépôts peuvent varier de un jour à 10 ans.
- Les fonds fédéraux achetés, qui représentent des emprunts à un jour de fonds de réserve excédentaires d'autres banques auprès de la Federal Reserve Bank des États-Unis. Au 31 octobre 2018, le solde des fonds fédéraux empruntés se chiffrait à 55 millions de dollars (707 millions en 2017).
- Le papier commercial, dont le total atteignait 9 121 millions de dollars au 31 octobre 2018 (8 430 millions en 2017).
- Les obligations couvertes, qui totalisaient 25 045 millions de dollars au 31 octobre 2018 (23 108 millions en 2017).

Le tableau qui suit présente les échéances de nos dépôts à terme fixe :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Moins de 1 an	162 666	145 039
De 1 an à 2 ans	34 154	25 620
De 2 à 3 ans	26 107	23 323
De 3 à 4 ans	16 708	19 345
De 4 à 5 ans	22 196	15 850
Plus de 5 ans	15 514	17 787
Total 1)	277 345	246 964

1) Comprend des dépôts de 247 808 millions de dollars, qui étaient tous supérieurs à cent mille dollars et dont 146 697 millions étaient domiciliés au Canada, 71 770 millions, aux États-Unis et 29 341 millions, dans d'autres pays (221 954 millions, 130 197 millions, 65 963 millions et 25 794 millions, respectivement, en 2017). Des dépôts de 146 697 millions domiciliés au Canada, 55 190 millions arrivent à échéance dans moins de trois mois, 3 836 millions, dans trois à six mois, 12 909 millions, dans six à douze mois et 74 762 millions, dans plus de douze mois (130 197 millions, 41 418 millions, 7 922 millions, 10 574 millions et 70 283 millions, respectivement, en 2017). Nous détenons des actifs liquides non grevés de 242 612 millions pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (213 757 millions en 2017).

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Au 31 octobre 2018, la juste valeur et le montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle de ces billets étaient respectivement de 15 309 millions de dollars et de 15 668 millions (13 674 millions et 13 563 millions, respectivement, en 2017). Les variations de la juste valeur de ces billets structurés ont été comptabilisées comme une hausse de 498 millions de dollars des revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, et comme une diminution avant impôts de 28 millions qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, ce qui est attribuable aux fluctuations de notre propre écart de taux pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (baisse de 72 millions enregistrée dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, et diminution de 169 millions attribuable aux variations de notre propre écart de taux en 2017). L'incidence des variations de notre propre écart de taux est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Les variations cumulées de la juste valeur, qui sont attribuables aux fluctuations de nos propres écarts de taux et qui ont été comptabilisées entre le moment où ces billets ont été désignés comme étant à la juste valeur et le 31 octobre 2018, correspondent à une perte latente d'environ 331 millions de dollars (perte latente d'environ 303 millions en 2017), perte latente dont une tranche de 255 millions a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (227 millions en 2017).

Note 14 : Autres passifs

Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les autres actifs ou autres passifs, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée dans les titres vendus à découvert à leur juste valeur et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation figurant à notre état consolidé des résultats.

Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée au montant exigible. Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de notre propre programme. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur notre programme de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments	8 119	7 894
Intérêts courus à payer	1 385	1 037
Garanties en trésorerie	4 343	3 696
Passifs liés à l'assurance	9 585	8 959
Passifs de filiales, autres que des dépôts	9 283	6 931
Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21)	960	1 303
Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	1 898	2 177
Passif au titre des régimes de retraite (note 21)	256	364
Total	35 829	32 361

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie, à l'assurance maladie et aux rentes, ainsi que des activités de réassurance.

Nous désignons l'obligation liée à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. La juste valeur des passifs au titre des contrats de placement, soit 800 millions de dollars au 31 octobre 2018 (749 millions au 31 octobre 2017), est inscrite dans les passifs divers à notre bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement ont donné lieu à une baisse de 28 millions des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (baisse de 41 millions en 2017 et hausse de 55 millions en 2016). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, une perte de 2 millions a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global relativement aux variations de notre écart de taux (perte de 32 millions en 2017 et de 7 millions en 2016). L'incidence des variations de notre propre écart de taux est évaluée en fonction des variations de cet écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance.

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs de placement, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs liés aux activités d'assurance :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Passifs liés aux activités d'assurance à l'ouverture de l'exercice	8 959	7 909
Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit :		
Nouveaux contrats	742	545
Polices existantes	(400)	66
Variations des hypothèses et méthodes actuarielles	3	(52)
Change	-	(1)
Augmentation nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie	345	558
Variation des autres passifs liés aux activités d'assurance	281	492
Passifs liés aux activités d'assurance à la clôture de l'exercice	9 585	8 959

Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Revenu des primes directes	1 976	1 750	1 561
Primes cédées	(148)	(157)	(271)
	1 828	1 593	1 290

Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débentures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débentures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt (%)	Remboursables à notre gré	Total 2018	Total 2017
Débentures série 20	150	De décembre 2025 à 2040	8,25	Non remboursables	143	148
Billets à moyen terme – série F Tranche 1	900	Mars 2023	6,17	Mars 2018 1)	-	905
Billets à moyen terme – série H Tranche 1 8)	1 000	Septembre 2024	3,12	Septembre 2019 2)	1 003	1 016
Billets à moyen terme – série H Tranche 2 8)	1 000	Décembre 2025	3,34	Décembre 2020 3)	916	969
Billets à moyen terme – série I Tranche 1 8)	1 250	Juin 2026	3,32	Juin 2021 4)	1 222	1 178
Billets à moyen terme – série I Tranche 2 8)	850	Juin 2027	2,57	Juin 2022 5)	813	813
Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 8) 9)	1 250 \$ US	Décembre 2032	3,80	Décembre 2027 6)	1 573	-
Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 8) 10)	850 \$ US	Octobre 2028	4,34	Octobre 2023 7)	1 112	-
Total 11)					6 782	5 029

1) La totalité des 900 millions de dollars de billets à moyen terme – série F, Tranche 1 ont été remboursés le 28 mars 2018 à leur plein montant en capital majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

2) Remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 19 septembre 2019.

3) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 8 décembre 2020, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 8 décembre 2020.

4) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1^{er} juin 2021, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2021.

5) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1^{er} juin 2022, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1^{er} juin 2022.

6) Remboursables à la valeur nominale le 15 décembre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

7) Remboursables à la valeur nominale le 5 octobre 2023 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

8) Ces billets sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

9) Le 12 décembre 2017, nous avons émis 1 250 millions de dollars américains de billets subordonnés à 3,803 %.

10) Le 5 octobre 2018, nous avons émis 850 millions de dollars américains de billets subordonnés à 4,338 %.

11) Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2018 de 233 millions de dollars (121 millions en 2017); voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet. La valeur comptable est également ajustée en fonction des avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan aux pages 107 et 108 du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

Note 16 : Capitaux propres

Capital social

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2018			2017		
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées classées dans les capitaux propres						
Catégorie B – série 14 1)	-	-	-	-	-	0,66
Catégorie B – série 15 2)	-	-	-	-	-	0,73
Catégorie B – série 16 3)	-	-	0,64	6 267 391	157	0,85
Catégorie B – série 17 4)	-	-	0,52	5 732 609	143	0,55
Catégorie B – série 25	9 425 607	236	0,45	9 425 607	236	0,45
Catégorie B – série 26	2 174 393	54	0,59	2 174 393	54	0,43
Catégorie B – série 27	20 000 000	500	1,00	20 000 000	500	1,00
Catégorie B – série 29	16 000 000	400	0,98	16 000 000	400	0,98
Catégorie B – série 31	12 000 000	300	0,95	12 000 000	300	0,95
Catégorie B – série 33	8 000 000	200	0,95	8 000 000	200	0,95
Catégorie B – série 35	6 000 000	150	1,25	6 000 000	150	1,25
Catégorie B – série 36	600 000	600	58,50	600 000	600	58,50
Catégorie B – série 38	24 000 000	600	1,21	24 000 000	600	1,33
Catégorie B – série 40 5)	20 000 000	500	1,13	20 000 000	500	0,80
Catégorie B – série 42 6)	16 000 000	400	1,10	16 000 000	400	0,45
Catégorie B – série 44 7)	16 000 000	400	-	-	-	-
		4 340			4 240	
Actions ordinaires						
Solde à l'ouverture de l'exercice	647 816 318	13 032		645 761 333	12 539	
Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires	-	-		4 821 184	448	
Émises ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20)	1 513 307	99		2 233 801	146	
Rachetées à des fins d'annulation	(10 000 000)	(202)		(5 000 000)	(101)	
Solde à la clôture de l'exercice	639 329 625	12 929	3,78	647 816 318	13 032	3,56
Capital social		17 269			17 272	

- Le 25 mai 2017, nous avons racheté nos 10 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 14 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été de 0,66 \$ par action, et 10 millions d'actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 mai 2017, nous avons racheté nos 10 millions d'actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 15 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été de 0,73 \$ par action, et 10 millions d'actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 août 2018, nous avons racheté nos 6 267 391 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 16 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,64 \$ par action, et 6 267 391 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 août 2018, nous avons racheté nos 5 732 609 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 17 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,52 \$ par action, et 5 732 609 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 9 mars 2017, nous avons émis 20 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 40 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 500 millions de dollars.
- Le 29 juin 2017, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 42 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 millions de dollars.
- Le 17 septembre 2018, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 44 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 millions de dollars.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prix de rachat	Dividende trimestriel non cumulatif 1)	Prime au rajustement du taux	Date de rachat ou de conversion	Convertibles en
Catégorie B – série 25	25,00	0,112813 \$ 2)	1,15 %	25 août 2021 3) 4)	Catégorie B – série 26 8)
Catégorie B – série 26	25,00	Variable 7)	1,15 %	25 août 2021 3) 5)	Catégorie B – série 25 8)
Catégorie B – série 27	25,00	0,2500 \$ 2)	2,33 %	25 mai 2019 3) 4)	Catégorie B – série 28 8)
Catégorie B – série 29	25,00	0,24375 \$ 2)	2,24 %	25 août 2019 3) 4)	Catégorie B – série 30 8)
Catégorie B – série 31	25,00	0,2375 \$ 2)	2,22 %	25 novembre 2019 3) 4)	Catégorie B – série 32 8)
Catégorie B – série 33	25,00	0,2375 \$ 2)	2,71 %	25 août 2020 3) 4)	Catégorie B – série 34 8)
Catégorie B – série 35	25,00	0,3125 \$	Sans rajustement	25 août 2020 6)	Non convertibles
Catégorie B – série 36	1 000,00	14,6250 \$ 2)	4,97 %	25 novembre 2020 3) 4)	Catégorie B – série 37 8)
Catégorie B – série 38	25,00	0,303125 \$ 2)	4,06 %	25 février 2022 3) 4)	Catégorie B – série 39 8)
Catégorie B – série 40	25,00	0,28125 \$ 2)	3,33 %	25 mai 2022 3) 4)	Catégorie B – série 41 8)
Catégorie B – série 42	25,00	0,2750 \$ 2)	3,17 %	25 août 2022 3) 4)	Catégorie B – série 43 8)
Catégorie B – série 44	25,00	0,303125 \$ 2)	2,68 %	25 novembre 2023 3) 4)	Catégorie B – série 45 8)

- Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare.
- Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivalra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions privilégiées – série 26, 28, 30, 32, 34, 37, 39, 41, 43 et 45 donnent droit à un dividende à taux variable.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions privilégiées – série 25 donnent droit à un dividende à taux fixe.
- Les actions privilégiées – série 35 font l'objet d'une prime au rachat si elles sont rachetées avant le 25 août 2024.
- Le taux variable équivalra au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré d'une prime de rajustement.
- Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconverter en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.

Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. En outre, les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 35, 36, 38, 40, 42 et 44 sont assorties d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée émise (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 1^{er} juin 2018, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre d'une durée de un an. Aux termes de celle-ci, nous pouvons acheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 20 millions de nos actions ordinaires. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres. Nous consulterons le BSIF avant d'effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons acheté, à des fins d'annulation, 10 millions de nos actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, nous avons acheté, à des fins d'annulation, 5 millions de nos actions ordinaires.

Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées.

De plus, nous avons convenu que, si la Fiducie de capital BMO II (la fiducie), une entité structurée non consolidée, omet de verser sur ses titres de fiducie de capital une distribution requise, nous ne déclarerons pas de dividende de quelque nature que ce soit sur aucune de nos actions privilégiées ou ordinaires pendant la période qui suivra l'omission, par la fiducie, de verser la distribution requise (tel que le stipulent les prospectus pertinents), à moins qu'elle ne verse la distribution en question aux détenteurs de ses titres.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Quant aux dividendes versés au cours de l'exercice 2018, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Dans le cas des dividendes versés au cours des deux premiers trimestres de 2017, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été de nouvelles actions dont le prix comportait un escompte de 2 %. Dans le cas des dividendes versés au troisième trimestre de 2017, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été de nouvelles actions dont le prix ne comportait pas d'escompte. Quant aux dividendes versés au cours du quatrième trimestre, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous n'avons émis aucune nouvelle action ordinaire (4 821 184 en 2017) et avons acheté 1 995 353 actions ordinaires (504 873 en 2017) sur le marché libre destinées aux actionnaires dans le cadre de ce régime.

Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2018, nous avons réservé 39 947 147 actions ordinaires (39 947 147 en 2017) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Nous avons également réservé 6 095 201 actions ordinaires (7 525 296 en 2017) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs de négociation, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché consentants à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est raisonnable tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons et actualisons régulièrement les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

Titres d'administrations publiques

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables. Les données du marché utilisées dans le modèle incluent le taux d'intérêt, l'échéance et la durée.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie à partir de comparaisons avec des instruments semblables et au moyen de l'obtention de prix indépendants provenant de tiers vendeurs, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données de marché observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

Titres de créance d'entreprises

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des prix observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de courtiers indépendants et de prix multisources.

Titres de participation d'entreprises

La juste valeur des titres de participation est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

Titres émis par des sociétés fermées

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est fondée sur les valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes.

Les prix provenant de courtiers et de données multisources sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de façon indépendante plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement anticipé. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et risques semblables. Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de courtiers, les prix multisources et toutes les données de marché observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque qu'une contrepartie à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de caractéristiques de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations couvertes est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, en nous fondant sur le fait que la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi nous supposons que leur juste valeur est égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne qui intègrent des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur des passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

Dette subordonnée

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

Instruments financiers à court terme et autres instruments financiers

Il est présumé que la valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des autres actifs, des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et des autres passifs.

Certains actifs, dont les bureaux et le matériel, l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, ne sont pas considérés comme des instruments financiers, et c'est pourquoi leur juste valeur n'est pas établie.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan

Les tableaux ci-dessous font état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens) 2018

	Valeur comptable	Juste valeur	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)
Valeurs mobilières					
Coût amorti	6 485	6 288	429	5 795	64
Prêts ¹⁾					
Prêts hypothécaires à l'habitation	119 544	118 609	-	118 609	-
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	62 687	62 618	-	62 618	-
Prêts sur cartes de crédit	8 099	8 099	-	8 099	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ²⁾	192 225	191 989	-	191 989	-
	382 555	381 315	-	381 315	-
Dépôts ³⁾	506 742	506 581	-	506 581	-
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	25 051	24 838	-	24 838	-
Dettes subordonnées	6 782	6 834	-	6 834	-

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 1 450 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'adoption de l'IFRS 9 (se reporter à la note 28).

3) Ne tient pas compte des 15 309 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à leur juste valeur.

Ce tableau ne tient pas compte des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

(en millions de dollars canadiens)

2017

	Valeur comptable	Juste valeur	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)
Valeurs mobilières					
Titres détenus jusqu'à leur échéance	9 094	9 096	2 522	6 574	-
Prêts ¹⁾					
Prêts hypothécaires à l'habitation	115 165	114 821	-	114 821	-
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	61 465	61 470	-	61 470	-
Prêts sur cartes de crédit	7 828	7 828	-	7 828	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	174 084	174 105	-	174 105	-
	358 542	358 224	-	358 224	-
Dépôts ²⁾	466 118	466 441	-	466 441	-
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	23 054	23 148	-	23 148	-
Dettes subordonnées	5 029	5 255	-	5 255	-

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 13 674 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à la juste valeur.

Ce tableau ne tient pas compte des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Techniques d'évaluation et données importantes

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou de remboursement anticipé ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2, lesquels étaient classés antérieurement en tant que titres disponibles à la vente, est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Les tableaux suivants font état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

Classés selon l'IFRS 9

(en millions de dollars canadiens)

2018

	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)	Total
Titres de négociation				
Titres émis ou garantis par :				
l'administration fédérale canadienne	9 107	1 213	-	10 320
des provinces et municipalités canadiennes	4 013	4 689	-	8 702
l'administration fédérale américaine	9 465	52	-	9 517
des municipalités, agences et États américains	78	1 138	-	1 216
d'autres administrations publiques	1 210	201	-	1 411
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines				
	60	8 869	255	9 184
Titres de créance d'entreprises	2 973	6 218	7	9 198
Prêts	-	199	-	199
Titres de participation d'entreprises	49 946	4	-	49 950
	76 852	22 583	262	99 697
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par :				
l'administration fédérale canadienne	328	103	-	431
des provinces et municipalités canadiennes	219	727	-	946
l'administration fédérale américaine	69	-	-	69
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines				
	-	7	-	7
Titres de créance d'entreprises	178	6 643	-	6 821
Titres de participation d'entreprises	1 378	134	1 825	3 337
	2 172	7 614	1 825	11 611
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par :				
l'administration fédérale canadienne	11 978	827	-	12 805
des provinces et municipalités canadiennes	3 315	3 547	-	6 862
l'administration fédérale américaine	16 823	-	-	16 823
des municipalités, agences et États américains	14	3 640	1	3 655
d'autres administrations publiques	3 143	1 647	-	4 790
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines				
	-	13 687	-	13 687
Titres de créance d'entreprises	1 959	1 797	-	3 756
Titres de participation d'entreprises	-	-	62	62
	37 232	25 145	63	62 440
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
	-	-	1 450	1 450
Passifs à la juste valeur				
Titres vendus à découvert	26 336	2 468	-	28 804
Passifs liés aux billets structurés et autres passifs liés aux billets	-	15 309	-	15 309
Passifs au titre des rentes	-	800	-	800
	26 336	18 577	-	44 913
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	18	8 959	-	8 977
Contrats de change	16	12 983	-	12 999
Contrats sur produits de base	166	1 894	-	2 060
Contrats sur titres de participation	286	1 872	-	2 158
Swaps sur défaillance	-	10	-	10
	486	25 718	-	26 204
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	14	8 620	-	8 634
Contrats de change	2	11 852	-	11 854
Contrats sur produits de base	295	1 161	-	1 456
Contrats sur titres de participation	246	2 183	1	2 430
Swaps sur défaillance	-	36	1	37
	557	23 852	2	24 411

Classés selon l'IAS 39

(en millions de dollars canadiens)

2017

	Évalués au moyen de cours du marché	Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables)	Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables)	Total
Titres de négociation				
Titres émis ou garantis par :				
l'administration fédérale canadienne	8 712	2 115	-	10 827
des provinces et municipalités canadiennes	3 177	4 150	-	7 327
l'administration fédérale américaine	9 417	56	-	9 473
des municipalités, agences et États américains	189	1 942	-	2 131
d'autres administrations publiques	630	193	-	823
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines				
	-	931	-	931
Titres de créance d'entreprises	1 485	10 278	-	11 763
Prêts	3	150	-	153
Titres de participation d'entreprises	55 640	1	-	55 641
	79 253	19 816	-	99 069
Titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par :				
l'administration fédérale canadienne	8 283	897	-	9 180
des provinces et municipalités canadiennes	920	2 707	-	3 627
l'administration fédérale américaine	14 269	-	-	14 269
des municipalités, agences et États américains	18	4 077	1	4 096
d'autres administrations publiques	2 290	1 268	-	3 558
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines				
	-	13 216	-	13 216
Titres de créance d'entreprises	1 551	2 972	2	4 525
Titres de participation d'entreprises	37	126	1 441	1 604
	27 368	25 263	1 444	54 075
Titres divers				
	-	-	333	333
Passifs à la juste valeur				
Titres vendus à découvert				
	22 992	2 171	-	25 163
Passifs liés aux billets structurés et autres passifs liés aux billets				
	-	13 674	-	13 674
Passifs au titre des rentes				
	-	749	-	749
	22 992	16 594	-	39 586
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt				
	4	9 223	-	9 227
Contrats de change				
	17	17 196	-	17 213
Contrats sur produits de base				
	232	846	-	1 078
Contrats sur titres de participation				
	93	1 333	-	1 426
Swaps sur défaillance				
	-	7	-	7
	346	28 605	-	28 951
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt				
	7	8 309	-	8 316
Contrats de change				
	6	14 967	-	14 973
Contrats sur produits de base				
	239	835	-	1 074
Contrats sur titres de participation				
	166	3 220	-	3 386
Swaps sur défaillance				
	-	55	-	55
	418	27 386	-	27 804

Informations quantitatives concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Élément de présentation du tableau de la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur des actifs	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette des valeurs des données d'entrée 1)		Changement de la juste valeur pour refléter des hypothèses raisonnables possibles 2)
					Minimum	Maximum	
Titres de participation de sociétés fermées 3)	Titres de participation d'entreprises	1 825	Valeur liquidative VE/BAIIA	Valeur liquidative Coefficient	s. o. 6x	s. o. 18x	s. o. s. o.
Prêts	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 450	Flux de trésorerie actualisés	Marge d'escompte	50 points de base	175 points de base	3

1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de la catégorie. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.

2) Représente l'incidence d'une hausse ou d'une baisse hypothétique de 10 points de base de la marge d'escompte pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

3) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 889 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous détenons afin de respecter des exigences réglementaires.

s. o. - sans objet

Données d'entrée non observables importantes servant aux évaluations des instruments de niveau 3

Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement.

Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

Marge d'escompte

Le rendement des prêts et des titres de créance d'entreprises correspond au taux d'intérêt qui sert à actualiser les flux de trésorerie futurs attendus dans un modèle d'évaluation. La marge d'escompte représente l'écart entre le rendement d'un instrument et celui d'un instrument de référence. Les instruments de référence jouissent de cotes de crédit élevées et sont assortis d'échéances semblables, comme le sont les obligations d'État. La marge d'escompte représente donc le rendement du marché nécessaire pour compenser l'incertitude des flux de trésorerie futurs. En règle générale, une augmentation ou une diminution de la marge d'escompte se traduira par une diminution ou une augmentation de la juste valeur.

Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Des éléments transférés d'un niveau à un autre reflètent les changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Ce qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés d'un niveau à un autre au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, 2 578 millions de dollars de titres de négociation, 714 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 2 266 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (176 millions en titres de négociation et 107 millions en titres disponibles à la vente, respectivement, en 2017) ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation de ces titres. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, 4 122 millions en titres de négociation, 742 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net et 4 044 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (156 millions en titres de négociation et 56 millions en titres disponibles à la vente, respectivement, en 2017) ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 en raison de la disponibilité accrue du cours du marché sur des marchés actifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, des titres disponibles à la vente de 33 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 1 en raison de la disponibilité des prix observables servant à l'évaluation de ces titres. Aucun transfert n'est survenu en 2018.

Variations des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 au cours des exercices clos le 31 octobre 2018 et 2017, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global.

Exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur							Juste valeur au 31 octobre 2018	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 2)	
	Solde au 1 ^{er} novembre 2017	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3			Transferts depuis le niveau 3
Titres de négociation										
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines	-	(1)	4	306	(54)	-	-	-	255	(5)
Titres de créance d'entreprises	-	-	-	7	-	-	-	-	7	-
Total des titres de négociation	-	(1)	4	313	(54)	-	-	-	262	(5)
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net										
Titres de créance d'entreprises 3)	73	-	(4)	5	-	-	-	(74)	-	-
Titres de participation d'entreprises 3) 4)	1 701	12	31	307	(161)	(2)	-	(63)	1 825	5
Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net	1 774	12	27	312	(161)	(2)	-	(137)	1 825	5
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global										
Titres émis ou garantis par :										
des municipalités, agences et États américains	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de créance d'entreprises	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-	s. o.
Titres de participation d'entreprises	-	-	-	62	-	-	-	-	62	s. o.
Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	-	-	62	-	(2)	-	-	63	s. o.
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 5)	2 372	(2)	24	604	-	(1 548)	-	-	1 450	-
Passifs dérivés										
Contrats sur titres de participation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Swaps sur défaillance	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Total des passifs dérivés	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-

1) Les écarts de conversion associés aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger ont été pris en compte dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, sous autres éléments du résultat global.

2) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2018 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

3) Comprend des instruments de créance de 73 millions de dollars et des instruments de capitaux propres de 260 millions qui ont été reclassés des titres divers aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net par suite de l'adoption de l'IFRS 9 (note 28).

4) Comprend des instruments de capitaux propres de 1 441 millions de dollars qui ont été reclassés des titres disponibles à la vente aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net par suite de l'adoption de l'IFRS 9 (note 28).

5) Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont été reclassés des titres évalués au coût amorti aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net par suite de l'adoption de l'IFRS 9 (note 28).

s. o. - sans objet

Exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars canadiens)	Variations de la juste valeur							Juste valeur au 31 octobre 2017	Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 2)	
	Solde au 31 octobre 2016	Inclus dans le résultat	Inclus dans les autres éléments du résultat global 1)	Achats	Ventes	Échéances ou règlements	Transferts vers le niveau 3			Transferts depuis le niveau 3
Titres de négociation										
Titres de créance d'entreprises	91	1	1	-	-	(93)	-	-	-	-
Total des titres de négociation	91	1	1	-	-	(93)	-	-	-	-
Titres disponibles à la vente										
Titres émis ou garantis par :										
des municipalités, agences et États américains										
	1	-	-	-	-	-	-	-	1	s. o.
Titres de créance d'entreprises	4	-	-	-	(1)	(1)	-	-	2	s. o.
Titres de participation d'entreprises	1 456	(40)	(15)	190	(117)	-	-	(33)	1 441	s. o.
Total des titres disponibles à la vente	1 461	(40)	(15)	190	(118)	(1)	-	(33)	1 444	s. o.
Titres divers	320	(9)	(7)	134	(102)	(3)	-	-	333	(8)

1) Les écarts de conversion associés aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger ont été pris en compte dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, sous autres éléments du résultat global.

2) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation, les actifs dérivés et les passifs dérivés toujours détenus au 31 octobre 2017 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.
s. o. - sans objet

Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans l'état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats. Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs.

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Taux d'intérêt	437	480	663
Change	377	369	349
Titres de participation	449	239	188
Produits de base	63	84	66
Autres	82	47	25
Total des revenus de négociation	1 408	1 219	1 291
Présentés en tant que :			
Revenus nets d'intérêts 1)	(422)	(133)	99
Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation	1 830	1 352	1 192
Total des revenus de négociation	1 408	1 219	1 291

1) Les montants entre parenthèses désignent la charge nette d'intérêts.

Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les tableaux qui suivent présentent les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Ces tableaux comportent également les montants non compensés au bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)	Montants non compensés au bilan						
	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie	Montant net 3)
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	86 635	1 584	85 051	13 355	70 640	-	1 056
Instruments dérivés	52 810	26 606	26 204	15 575	505	3 576	6 548
	139 445	28 190	111 255	28 930	71 145	3 576	7 604
Passifs financiers							
Instruments dérivés	51 017	26 606	24 411	15 575	555	1 492	6 789
Titres mis en pension ou prêtés	68 268	1 584	66 684	13 355	53 071	-	258
	119 285	28 190	91 095	28 930	53 626	1 492	7 047

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets figurant au bilan	Montants non compensés au bilan			Montant net 3)
				Incidence des conventions-cadres de compensation	Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2)	Garanties en trésorerie	
Actifs financiers							
Titres pris en pension ou empruntés	80 948	5 901	75 047	9 382	65 044	-	621
Instruments dérivés	45 064	16 113	28 951	19 909	933	2 903	5 206
	126 012	22 014	103 998	29 291	65 977	2 903	5 827
Passifs financiers							
Instruments dérivés	43 917	16 113	27 804	19 909	1 263	1 642	4 990
Titres mis en pension ou prêtés	61 020	5 901	55 119	9 382	45 436	-	301
	104 937	22 014	82 923	29 291	46 699	1 642	5 291

1) Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout surnantissement est ignoré aux fins du tableau).

2) Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

3) N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Note 19 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée compte tenu de nos ratios cibles pour les fonds propres réglementaires et de notre évaluation interne du capital économique requis, qui est conforme à nos cotes de crédit cibles, qui soutient les stratégies de nos groupes d'exploitation et qui maintient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, tout en favorisant l'accroissement de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure de capital économique.

Les exigences relatives aux fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques, sur une base consolidée, sont établis en fonction de la ligne directrice sur les besoins de suffisance du capital du BSIF.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les instruments hybrides novateurs, après certaines déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débentures subordonnées et peuvent comprendre certaines provisions pour pertes sur prêts, après certaines déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio de levier sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est obtenu en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins les ajustements appliqués aux fonds propres, par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans les fonds propres de catégorie 1.
- Le ratio du total des fonds propres est obtenu en divisant le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans le total des fonds propres.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par le total des éléments inscrits au bilan et d'éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements prescrits.

Au 31 octobre 2018, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios de capital cibles, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux banques d'importance systémique intérieure, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 1,5 %.

Mesures des fonds propres réglementaires et actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	32 721	30 633
Fonds propres de catégorie 1	37 220	35 108
Total des fonds propres	44 116	40 596
Actifs pondérés en fonction des risques – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	289 237	269 466
Actifs pondérés en fonction des risques – fonds propres de catégorie 1	289 420	269 466
Total des actifs pondérés en fonction des risques	289 604	269 466
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,9 %	13,0 %
Ratio du total des fonds propres	15,2 %	15,1 %
Ratio de levier	4,2 %	4,4 %

Tous les soldes de 2018 et de 2017 ci-dessus sont établis sur une base « tout compris ».

Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées depuis décembre 2013 deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution, et ceux rattachés aux options attribuées avant décembre 2013 deviennent acquis en tranches sur une période de quatre ans qui a débuté à la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. Certaines options ne peuvent être exercées que si nous atteignons certains objectifs de rendement. Toutes les options viennent à échéance 10 ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018		2017		2016	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré 1)
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	7 525 296	72,05	9 805 299	77,41	12 111 153	80,19
Options attribuées	705 398	100,63	723 431	96,90	754 714	77,23
Options exercées	1 513 307	58,40	2 233 801	57,80	2 103 391	55,32
Options éteintes ou annulées	152 417	86,85	13 243	66,89	104 606	71,76
Options échues	469 769	153,40	756 390	195,02	852 571	179,53
Options en cours à la clôture de l'exercice	6 095 201	72,19	7 525 296	72,05	9 805 299	77,41
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	3 782 481	61,39	4 584 375	67,42	5 605 485	83,34
Options pouvant être attribuées	3 405 239		3 811 157		4 151 676	

1) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises au cours de change en vigueur au 31 octobre 2018, au 31 octobre 2017 et au 31 octobre 2016, respectivement.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options libellées en devises qui ont été exercées ou qui ont expiré au cours de l'exercice est converti selon le cours de change en vigueur à la date de règlement et à la date d'expiration, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, respectivement à 7 millions de dollars, à 8 millions et à 6 millions avant impôts (respectivement, 7 millions, 7 millions et 6 millions après impôts).

La valeur intrinsèque d'une attribution d'options sur actions correspond à la différence entre le cours de nos actions ordinaires et le prix d'exercice des options. La valeur intrinsèque globale des options sur actions en cours au 31 octobre 2018, 2017 et 2016 était respectivement de 162 millions de dollars, de 232 millions et de 211 millions. La valeur intrinsèque globale des options sur actions pouvant être exercées au 31 octobre 2018, 2017 et 2016 était respectivement de 140 millions, de 174 millions et de 146 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2018 par fourchette de prix d'exercice :

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Options en cours			Options pouvant être exercées		
Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré 2)	Nombre d'options sur actions	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré 2)
De 30,01 \$ à 40,00 \$	13 690	0,1	34,13	13 690	0,1	34,13
De 50,01 \$ à 60,00 \$	1 736 930	2,3	55,88	1 736 930	2,3	55,88
De 60,01 \$ à 70,00 \$	1 798 219	4,7	64,68	1 798 219	4,7	64,68
70,01 \$ et plus 1)	2 546 362	7,7	88,83	233 642	6,0	78,62

1) Certaines options ont été émises dans le cadre de l'acquisition de M&I.

2) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises au cours de change en vigueur au 31 octobre 2018.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements complémentaires sur notre régime d'options sur actions :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions			
dont les droits ne sont pas acquis	5	5	4
Période moyenne pondérée sur laquelle la charge est constatée (en années)	2,6	2,7	2,5
Valeur intrinsèque totale des options sur actions exercées	67	90	55
Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées	88	129	116
Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars)	102,55	98,05	81,41

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 s'est élevée à 11,30 \$, à 11,62 \$ et à 7,60 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont été utilisées relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

	2018	2017	2016
Rendement attendu des actions	4,1 %	4,3 %	5,5 %
Volatilité prévue du cours des actions	17,0 % - 17,3 %	18,4 % - 18,8 %	19,8 % - 20,0 %
Taux de rendement sans risque	2,1 %	1,7 % - 1,8 %	1,3 % - 1,4 %
Période prévue jusqu'à l'exercice (en années)	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0	6,5 - 7,0

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 100,63 \$, de 96,90 \$ et de 77,23 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016.

Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 100 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, à 51 millions de dollars, à 53 millions et à 51 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 17,8 millions, 18,3 millions et 18,9 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

Fiducies de rémunération

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionnariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie.

Nous ne sommes pas tenus de consolider nos fiducies de rémunération. Les actifs détenus par les fiducies ne sont pas inclus dans nos états financiers consolidés.

Les actifs détenus dans le cadre des ententes d'actionnariat totalisaient 1 752 millions de dollars au 31 octobre 2018 (1 805 millions en 2017).

Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 a été de 5,9 millions, de 5,9 millions et de 6,4 millions d'unités, respectivement.

Avant 2015, nous concluons avec des tiers des ententes aux termes desquelles ceux-ci reprenaient nos passifs relatifs à une partie des unités attribuées en contrepartie d'un paiement forfaitaire unique et fixe. Eu égard aux unités visées par de telles ententes, nous n'avons plus l'obligation d'effectuer, dans l'avenir, des paiements en trésorerie, et c'est pourquoi aucun passif n'est constaté relativement à ces unités. Tous les paiements en trésorerie effectués en vertu de ces ententes sont différés et inscrits au bilan consolidé dans les actifs divers et sont constatés selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les changements ultérieurs de la valeur de marché de nos actions ordinaires n'influent nullement sur le montant de la charge de rémunération associée à ces attributions. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, le reliquat de la rémunération différée relative à ces ententes a été entièrement constaté.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes, lorsque nous avons conclu des ententes avec des tiers, s'est élevée respectivement à néant, à (7) millions de dollars et à 26 millions avant impôts pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 (néant, (5) millions et 19 millions après impôts, respectivement).

Le nombre d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme et à l'égard desquelles nous n'avons pas conclu d'entente avec des tiers a totalisé 5,9 millions, 5,9 millions et 6,4 millions d'unités, respectivement, pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016. La juste valeur de ces unités à la date de leur attribution était de 581 millions de dollars, de 515 millions et de 492 millions, au 31 octobre 2018, 2017 et 2016, respectivement, à l'égard desquelles nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 595 millions, de 703 millions et de 537 millions avant impôts, respectivement (437 millions, 516 millions et 397 millions après impôts, respectivement). Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total (des contrats sur titres de participation). Nous concluons également des swaps de devises pour gérer les écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits sur les swaps sur rendement total et les swaps de devises de 51 millions, de 183 millions et de 111 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 544 millions, de 520 millions et de 426 millions, respectivement.

Au total, 17,1 millions, 17,0 millions et 17,0 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2018, 2017 et 2016, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 269 millions de dollars, de 1 253 millions et de 883 millions, respectivement. Les paiements en trésorerie effectués relativement à ces passifs ont été de 598 millions, de 343 millions et de 131 millions, respectivement.

Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 s'est élevé à 0,3 million, à 0,3 million et à 0,4 million d'unités, respectivement, et la juste valeur à la date d'attribution des unités attribuées a été de 33 millions de dollars, de 32 millions et de 28 millions, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 485 millions de dollars et à 499 millions au 31 octobre 2018 et 2017, respectivement. Au cours des exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, les paiements effectués en vertu de ces régimes ont totalisé 60 millions, 32 millions et 53 millions, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 s'est chiffrée respectivement à 27 millions de dollars, à 91 millions et à 67 millions avant impôts (respectivement, 20 millions, 67 millions et 50 millions après impôts). Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, les profits sur ces instruments dérivés ont été de 8 millions, de 78 millions et de 57 millions avant impôts, respectivement. Ces profits ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 19 millions, 13 millions et 10 millions avant impôts pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 (respectivement, 14 millions, 10 millions et 7 millions après impôts).

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016 a été de 4,9 millions, de 5,0 millions et de 4,8 millions d'unités, respectivement.

Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies aux employés de certaines de nos filiales. Les coûts de ces régimes, coûts constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Les régimes de retraite à prestations définies offerts à nos employés en poste aux États-Unis ont, en date du 1^{er} avril 2016, cessé d'accepter de nouveaux membres et, le 1^{er} mars 2017, aucune charge à payer future ne pouvait être inscrite en lien avec ces régimes. Un régime à cotisations définies a été offert aux employés touchés par l'abolition de ces régimes. En conséquence, nous avons constaté un profit sur compression de 52 millions de dollars dans la rémunération du personnel, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats de 2016.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, nous avons annoncé des changements à notre régime d'autres avantages futurs du personnel destiné à nos employés au Canada, lesquels deviendront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les nouveaux retraités. Les changements apportés au régime comprennent une augmentation du nombre d'années de service exigé pour être admissible et des avantages flexibles aux termes desquels les primes de l'employeur sont plafonnées. La réévaluation de l'obligation au titre des prestations a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 277 millions de dollars dans la rémunération du personnel, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance précise; la surveillance incombe au Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Au cours des dernières années, nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que le principal régime canadien puisse améliorer les rendements ajustés en fonction des risques tout en limitant la volatilité de l'excédent du régime. Cette stratégie a réduit l'incidence du régime sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

Répartition des actifs

Les fourchettes de répartition et les répartitions réelles moyennes pondérées pour les actifs de nos principaux régimes de retraite, selon leurs justes valeurs de marché au 31 octobre, se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		
	Fourchette cible 2018	Répartition réelle 2018	Répartition réelle 2017
Titres de participation	25 % – 50 %	37 %	40 %
Placements à revenu fixe	25 % – 55 %	46 %	46 %
Autres	10 % – 40 %	17 %	14 %

Nos actifs des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente.

Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et de son incidence sur la Banque;
- la couverture liée aux risques de change et de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaires procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

Le coût des services rendus au cours de l'exercice représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

Les intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

Les gains et pertes actuariels peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaires recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

Les modifications des régimes représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

Les liquidations se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis qu'aux États-Unis, le régime complémentaire ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit partiellement capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2018 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2018. Les versements de prestations sont estimés à 486 millions de dollars pour l'exercice 2019.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les trois derniers exercices :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies	8 311	8 846	8 992	1 113	1 460	1 493
Juste valeur des actifs des régimes	8 719	8 990	8 655	153	157	150
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	408	144	(337)	(960)	(1 303)	(1 343)
L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :						
Régimes capitalisés en tout ou en partie	573	339	(127)	37	28	7
Régimes non capitalisés	(165)	(195)	(210)	(997)	(1 331)	(1 350)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	408	144	(337)	(960)	(1 303)	(1 343)

Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Charge annuelle liée aux prestations						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210	254	224	26	32	25
(Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies	(10)	7	(10)	45	47	52
Coût des services passés (crédit)	7	-	-	(277)	-	-
Charges administratives	5	5	5	-	-	-
Réévaluation des autres avantages à long terme	-	-	-	(10)	(6)	6
Charge liée aux prestations	212	266	219	(216)	73	83
Charge liée au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec	76	75	73	-	-	-
Charge liée aux régimes à cotisations définies	153	123	96	-	-	-
Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans l'état consolidé des résultats	441	464	388	(216)	73	83

Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer les charges liées aux prestations

(en années)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice 3) 4)	3,5 %	3,4 %	4,2 %	3,6 %	3,6 %	4,4 %
Taux de croissance de la rémunération	2,4 %	2,8 %	2,7 %	2,0 %	2,4 %	2,4 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	s. o.	4,9 % 1)	5,2 % 2)	5,3 % 2)

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et dans les années subséquentes.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,5 % en 2031 et dans les années subséquentes.

3) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,70 % et de 3,68 % pour 2018 et 2017, respectivement.

4) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 3,76 % et de 3,78 % pour 2018 et 2017, respectivement.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

(en années)	Canada		États-Unis	
	2018	2017	2018	2017
Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans				
Hommes	23,7	23,6	21,9	22,0
Femmes	24,0	24,0	23,4	23,4
Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans				
Hommes	24,6	24,6	23,1	23,2
Femmes	25,0	24,9	24,5	24,6

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages futurs du personnel	
	2018	2017	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	8 846	8 992	1 460	1 493
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210	254	26	32
Coût des services passés (crédit)	7	-	(277)	-
Charges d'intérêts	299	300	51	52
Prestations versées	(492)	(448)	(43)	(45)
Cotisations des employés	15	15	5	5
(Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	(50)	(127)	(31)	(107)
Changements d'hypothèses financières	(562)	(150)	(77)	(2)
Résultats associés aux membres des régimes	16	45	(4)	39
Conversion de devises et autres	22	(35)	3	(7)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	8 311	8 846	1 113	1 460
Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie	8 146	8 651	116	129
Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés	165	195	997	1 331
Total de l'obligation au titre des prestations définies	8 311	8 846	1 113	1 460
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,0 %	3,5 %	4,1 %	3,6 %
Taux de croissance de la rémunération	2,4 %	2,4 %	2,0 %	2,0 %
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé	s. o.	s. o.	4,9 % ¹⁾	5,2 % ²⁾
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	8 990	8 655	157	150
Revenus d'intérêts	309	293	6	5
Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)	(323)	277	(10)	8
Cotisations versées par l'employeur	213	219	35	40
Cotisations des employés	15	15	5	5
Prestations versées	(492)	(448)	(43)	(45)
Charges administratives	(5)	(5)	-	-
Conversion de devises et autres	12	(16)	3	(6)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	8 719	8 990	153	157
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	408	144	(960)	(1 303)
Comptabilisation dans :				
Actifs divers	664	508	-	-
Passifs divers	(256)	(364)	(960)	(1 303)
Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	408	144	(960)	(1 303)
Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels nets sur les actifs des régimes	(323)	277	(10)	8
Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants :				
Changements d'hypothèses démographiques	50	127	30	104
Changements d'hypothèses financières	562	150	72	-
Résultats associés aux membres des régimes	(16)	(45)	1	(41)
Conversion de devises et autres	6	(3)	-	-
Gains actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice	279	506	93	71

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et dans les années subséquentes.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,5 % en 2031 et dans les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. La juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2018			2017		
	Cotés	Non cotés	Total	Cotés	Non cotés	Total
Trésorerie et titres des fonds du marché monétaire	114	-	114	150	5	155
Titres émis ou garantis par :						
l'administration fédérale canadienne	108	41	149	143	47	190
des administrations provinciales et municipales canadiennes	219	309	528	471	320	791
l'administration fédérale américaine	297	-	297	307	20	327
des municipalités, agences et États américains	-	12	12	-	16	16
Fonds communs	1 591	2 715	4 306	1 743	2 012	3 755
Instruments dérivés	1	(14)	(13)	1	(29)	(28)
Titres de créance d'entreprises	6	1 055	1 061	9	1 251	1 260
Titres de participation d'entreprises	1 105	-	1 105	1 291	-	1 291
	3 441	4 118	7 559	4 115	3 642	7 757

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au 31 octobre 2018 et 2017, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de parties liées. Au 31 octobre 2018, notre principal régime canadien détenait indirectement, par voie de fonds communs, une tranche d'environ 15 millions de dollars (3 millions en 2017) de nos actions ordinaires. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Les régimes ont payé, à la Banque ainsi qu'à certaines de nos filiales, 4 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 (4 millions en 2017) pour des services de gestion de placements, de tenue de livres et de garde de titres ainsi que pour des services administratifs que nous avons fournis.

Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligation au titre des prestations définies	
	Régimes de retraite	Régimes d'autres avantages futurs du personnel
Taux d'actualisation (%)	4,0	4,1
Effet : hausse de 1 % (\$)	(811)	(102)
baisse de 1 % (\$)	1 016	126
Taux de croissance de la rémunération (%)	2,4	2,0
Effet : hausse de 0,25 % (\$)	39	- 1)
baisse de 0,25 % (\$)	(38)	- 1)
Mortalité		
Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)	(138)	(23)
espérance de vie augmentée de 1 an (\$)	135	23
Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%)	s. o.	4,9 2)
Effet : hausse de 1 % (\$)	s. o.	47
baisse de 1 % (\$)	s. o.	(48)

1) La variation de cette hypothèse est négligeable.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

(en années)	2018	2017
Régimes de retraite canadiens	14,0	14,7
Régimes de retraite américains	7,2	8,0
Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens	14,3	16,5

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite			Régimes d'autres avantages futurs du personnel		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Cotisations aux régimes à prestations définies	154	187	192	-	-	-
Cotisations aux régimes à cotisations définies	153	123	96	-	-	-
Prestations versées directement aux retraités	59	32	43	35	40	38
	366	342	331	35	40	38

Nos meilleures estimations des cotisations que nous prévoyons verser dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2019 sont d'environ 246 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 41 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel.

Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-dessous.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres.

Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) latents dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 42 millions de dollars (126 millions en 2017) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales canadiennes, qui expirent en 2037, un montant de 962 millions (1 545 millions en 2017) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis allant de 2026 à 2038, et un montant de 17 millions (16 millions en 2017) lié aux activités au Royaume-Uni, qui peut être indéfiniment porté en réduction des bénéfices appropriés dégagés au Royaume-Uni. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales

et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 132 millions au 31 octobre 2018 (282 millions en 2017), dont une tranche de 8 millions (53 millions en 2017) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel actif se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise des succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2018, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certains investissements dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 13 milliards de dollars (12 milliards en 2017).

Charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
État consolidé des résultats			
Impôts exigibles			
Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude	1 331	1 254	927
Ajustements à l'égard des impôts exigibles pour les exercices précédents	20	18	8
Impôts différés			
Origine et renversement des différences temporaires	276	80	183
Incidence des changements des taux d'impôt	425	(2)	(2)
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté	(92)	(54)	(15)
	1 960	1 296	1 101
Autres éléments du résultat global et capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :			
Profits (pertes) latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)	(69)	21	64
Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)	(23)	(36)	(11)
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(432)	(322)	4
Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	121	21	6
Couverture des (profits) pertes latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	(56)	8	10
Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel	111	157	(156)
(Pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur	(6)	(53)	(55)
Rémunération fondée sur des actions	10	(12)	-
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 616	1 080	963

1) Les données de l'exercice 2017 et des exercices antérieurs représentent les titres disponibles à la vente (note 3). Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Au Canada : Impôts exigibles			
Palier fédéral	501	470	434
Palier provincial	299	272	248
	800	742	682
Au Canada : Impôts différés			
Palier fédéral	(45)	2	(120)
Palier provincial	(27)	-	(67)
	(72)	2	(187)
Total des impôts au Canada	728	744	495
À l'étranger : Impôts exigibles	224	281	220
Impôts différés	664	55	248
Total des impôts à l'étranger	888	336	468
Total de la charge d'impôts sur le résultat	1 616	1 080	963

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces	1 971	26,6 %	1 768
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		26,6 %	1 525
Revenu tiré de titres exonéré d'impôt	(226)	(3,0)	(409)
Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents	(110)	(1,5)	22
Changement du taux d'impôt pour impôts différés	425	5,7	(2)
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté	(92)	(1,2)	(54)
Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(39)	(0,5)	(103)
Ajustements au titre de l'impôt exigible des périodes précédentes	20	0,3	18
Autres	11	0,1	56
Charge d'impôts sur le résultat et taux d'impôt effectif	1 960	26,5 %	1 296
			19,5 %
			1 101
			19,2 %

Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 1 ^{er} novembre 2017 2)	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2018
Actifs (passifs) d'impôt différé 1)					
Provision pour pertes sur créances	684	(150)	-	(50)	484
Avantages futurs du personnel	416	(111)	(23)	-	282
Rémunération différée	545	(50)	-	(1)	494
Autres éléments du résultat global	50	-	138	7	195
Reports prospectifs de pertes fiscales	1 233	(628)	-	1	606
Crédits d'impôt	454	(39)	-	-	415
Bureaux et matériel	(664)	148	-	1	(515)
Prestations de retraite	(52)	19	(88)	-	(121)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(261)	60	-	-	(201)
Valeurs mobilières	21	17	-	-	38
Autres	180	125	(10)	(9)	286
Total	2 606	(609)	17	(51)	1 963

(en millions de dollars canadiens)

	Actif net au 31 octobre 2016	Économie (charge) inscrite à l'état des résultats	Économie (charge) inscrite dans les capitaux propres	Change et autres	Actifs nets au 31 octobre 2017
Actifs (passifs) d'impôt différé 1)					
Provision pour pertes sur créances	883	(118)	-	(55)	710
Avantages futurs du personnel	424	12	(14)	(6)	416
Rémunération différée	462	102	-	(19)	545
Autres éléments du résultat global	(82)	-	112	(3)	27
Reports prospectifs de pertes fiscales	1 343	(18)	-	(92)	1 233
Crédits d'impôt	407	64	-	(17)	454
Bureaux et matériel	(613)	(83)	-	32	(664)
Prestations de retraite	89	5	(143)	(3)	(52)
Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles	(253)	(23)	-	15	(261)
Valeurs mobilières	12	11	-	(2)	21
Autres	187	24	12	(20)	203
Total	2 859	(24)	(33)	(170)	2 632

1) Des actifs d'impôt différé de 2 037 millions de dollars et de 2 865 millions et des passifs d'impôt différé de 74 millions et de 233 millions au 31 octobre 2018 et 2017, respectivement, sont inscrits au bilan à leur montant net et selon leur territoire juridique.

2) Tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 (voir note 28).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au cours de l'exercice 2018, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels relatifs à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées en 2013 d'environ 169 millions de dollars. Au cours des exercices précédents, nos cotisations ont été réévaluées relativement à des impôts et des intérêts additionnels d'environ 116 millions et 76 millions, respectivement, ayant trait à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées en 2012 et en 2011. Dans le cadre de ses réévaluations, l'ARC avait refusé la déduction pour dividendes du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les règles fiscales qu'avait évoquées l'ARC ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. Il se pourrait qu'à l'avenir nous recevions un nouvel avis de cotisation visant des impôts importants en raison d'activités similaires menées en 2014 et au cours d'exercices subséquents. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tout avis de nouvelle cotisation.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle législation fiscale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de la nouvelle législation, les actifs d'impôt différé nets aux États-Unis ont été réévalués, ce qui a donné lieu à une variation de 483 millions de dollars étant donné la baisse du taux d'impôt. La réévaluation de 483 millions se compose d'une charge d'impôts sur le résultat de 425 millions présentée dans l'état consolidé des résultats et d'une charge d'impôts sur le résultat de 58 millions présentée dans les autres éléments du résultat global et dans les capitaux propres pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Note 23 : Bénéfice par action

Nous obtenons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable à nos actionnaires, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, par le nombre moyen quotidien des actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments pouvant être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

Bénéfice de base par action (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Banque	5 450	5 348	4 622
Dividendes sur actions privilégiées	(184)	(184)	(150)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 266	5 164	4 472
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	642 930	649 650	644 049
Bénéfice de base par action (en dollars canadiens)	8,19	7,95	6,94
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs	5 266	5 164	4 472
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	642 930	649 650	644 049
Effet des instruments dilutifs			
Options sur actions pouvant éventuellement être exercées 1)	5 876	6 859	8 706
Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées	(3 893)	(4 548)	(6 629)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)	644 913	651 961	646 126
Bénéfice dilué par action (en dollars canadiens)	8,17	7,92	6,92

1) En calculant le bénéfice dilué par action, nous avons exclu le nombre moyen des options sur actions en cours, soit 1 101 938, 1 330 564 et 1 353 464, dont le prix d'exercice moyen pondéré a été de 127,45 \$, de 182,70 \$ et de 238,45 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2018, 2017 et 2016, respectivement, étant donné que le prix moyen par action pour la période n'a pas été supérieur au prix d'exercice.

Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (voir la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, l'obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est présentée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des prêts de titres, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant maximal à payer relativement à nos divers engagements :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien	18 458	18 126
Swaps sur défaillance 1)	443	448
Autres instruments de crédit		
Concours de trésorerie	5 627	5 044
Prêts de titres	4 939	5 336
Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales	1 263	1 030
Crédits fermes 2)	137 995	122 881
Autres engagements	8 935	4 329
Total	177 660	157 194

1) La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 8 millions de dollars au 31 octobre 2018 (6 millions en 2017).

2) Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou de papier commercial (PC), qui sont administrés par nous ou par des tiers, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA ou du PC sont inaccessibles et, dans le cas des programmes de PCAA, lorsque les actifs financiers détenus par ces programmes n'atteignent pas les objectifs de rendement prédéterminés. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur. La durée des concours de trésorerie ne dépasse habituellement pas une année, mais elle peut être de plusieurs années.

Nous prêtons des titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit a été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous procurions aux clients des indemnisations contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs de remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts sont entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque les titres sont prêtés, nous exigeons des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres. La garantie est réévaluée quotidiennement.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

Actifs cédés en garantie

Dans le cours normal des activités, nous cédon des actifs en garantie de divers passifs que nous contractons.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Actifs de la Banque		
Trésorerie et valeurs mobilières 1)		
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada	7 784	11 904
Émises ou garanties par des provinces, municipalités ou commissions scolaires canadiennes	7 143	6 170
Titres divers	60 812	51 848
Prêts hypothécaires, titres pris en pension ou empruntés et autres	115 256	99 474
	190 995	169 396

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Actifs cédés en garantie en lien avec ce qui suit :		
Contreparties centrales, systèmes de paiement et dépositaires	2 403	2 043
Banque du Canada	525	725
Administrations publiques étrangères et banques centrales	3	3
Obligations relatives à des titres mis en pension	54 606	42 450
Emprunt et prêt de titres	50 388	51 120
Transactions sur instruments dérivés	6 120	5 924
Titrisation	28 710	27 632
Obligations couvertes	26 721	24 983
Autres	21 519	14 516
Total des actifs cédés en garantie et des garanties 1)	190 995	169 396

1) Exclut la trésorerie cédée aux banques centrales et présentée comme faisant l'objet de restrictions à la note 2. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Garanties

Lorsque nous exerçons des activités de négociation, telles que la prise en pension et l'emprunt ou le prêt de titres, ou des activités de financement pour certaines transactions sur instruments dérivés, nous exigeons de nos contreparties qu'elles nous fournissent une garantie qui nous protégera contre les pertes en cas de défaut de ces contreparties. Les transactions portant sur des garanties (reçues ou données) sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre d'activités de négociation standard. S'il n'y a pas de défaut, les garanties ou leurs équivalents doivent être rendus à la contrepartie ou remis par celle-ci à la fin du contrat.

La juste valeur des biens acceptés en garantie de la part des contreparties que nous sommes autorisés à vendre ou à redonner en garantie (en l'absence de défaut de la part des propriétaires de ces biens) était de 123 782 millions de dollars au 31 octobre 2018 (118 324 millions au 31 octobre 2017). La juste valeur des garanties que nous avons vendues ou redonnées en garantie était de 82 392 millions au 31 octobre 2018 (76 909 millions au 31 octobre 2017).

Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme et ceux couvrant les bureaux comportent divers droits et options de renouvellement.

Au 31 octobre 2018, nos engagements contractuels de location représentaient une somme totale de 2 742 millions de dollars. Les engagements pour chacun des cinq prochains exercices, et par la suite, se répartissent comme suit : 404 millions pour 2019, 358 millions pour 2020, 301 millions pour 2021, 254 millions pour 2022, 215 millions pour 2023 et 1 210 millions par la suite. Au 31 octobre 2018, ces engagements tenaient compte des montants relatifs aux 1 130 succursales situées dans des locaux loués.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

Charges de restructuration

Au 31 octobre 2018, les provisions comprennent notamment des charges de restructuration de 176 millions de dollars (98 millions en 2017) liées à notre mesure continue mise en place à l'échelle de l'entreprise visant à simplifier notre façon de travailler, à favoriser une efficacité accrue et à investir dans les technologies pour faire évoluer nos activités. Ceci représente le montant qui sera ultimement payé selon notre meilleure estimation.

Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de telles procédures soit par nature difficile à prévoir, la direction ne s'attend pas à ce que leur issue ait, individuellement ou globalement, un effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation consolidés de la Banque.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	170	268
Nouvelles provisions ou hausse des provisions	375	153
Provisions affectées	(250)	(172)
Montants repris	(11)	(75)
Écarts de conversion et autres variations	-	(4)
Solde à la clôture de l'exercice 1)	284	170

1) Le solde inclut les obligations au titre des indemnités de départ, les charges de restructuration et les réserves réglementaires.

Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nous déterminons nos groupes d'exploitation d'après notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 9, nous répartissons la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs et les provisions correspondantes entre les groupes d'exploitation. Au cours de l'exercice 2017 et au cours des exercices antérieurs, la dotation à la provision générale et la provision générale étaient attribuées aux Services d'entreprise.

Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) sont constitués de deux unités d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis.

Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) offrent une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers offrent des solutions financières en matière de services bancaires courants, de financement, d'investissement, de cartes de crédit et d'assurance crédit. Les Services bancaires aux entreprises offrent à notre clientèle des entreprises, petites ou autres, un large éventail de produits intégrés qui leur sont exclusivement destinés et de produits intégrés des marchés financiers, ainsi que des services-conseils financiers.

Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis) offrent une vaste gamme de produits et services. Nous répondons aux besoins des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de succursales, de centres de contact clientèle, de plateformes de services bancaires en ligne et par téléphonie mobile, et de guichets automatiques dans huit États. Nous mettons au service des entreprises clientes nos connaissances approfondies de différents secteurs d'activité et des solutions stratégiques liées aux marchés financiers.

BMO Gestion de patrimoine

Le groupe de BMO qui offre des services de gestion de patrimoine sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance. La Gestion de patrimoine (BMO GP) est une entreprise mondiale qui est présente dans les marchés du Canada, des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie.

BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux (BMO MC) est un fournisseur de services financiers nord-américain qui offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Grâce à nos secteurs Banque d'affaires et services aux sociétés et Produits de négociation, nous exerçons nos activités dans 33 emplacements répartis dans le monde, dont 19 bureaux en Amérique du Nord.

Services d'entreprise

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières, l'approvisionnement, les données et les analyses, et l'innovation. T&O fournit des services de gestion, de soutien et de gouvernance en matière de technologie de l'information, de cybersécurité et de services d'exploitation à la Banque.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence d'activités touchant la trésorerie résiduelle, l'élimination des ajustements d'imposition comparable, le reste des charges non attribuées et certains coûts d'intégration des acquisitions et coûts de restructuration.

Base de présentation

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

Base d'imposition comparable

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été de 313 millions de dollars (567 millions en 2017 et 510 millions en 2016).

Répartitions intergroupes

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2018						
Revenus nets d'intérêts 2)	5 541	3 843	826	659	(556)	10 313
Revenus autres que d'intérêts	2 171	1 140	5 468	3 696	249	12 724
Total des revenus	7 712	4 983	6 294	4 355	(307)	23 037
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux	466	258	6	(17)	(13)	700
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs	3	(38)	-	(1)	(2)	(38)
Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	469	220	6	(18)	(15)	662
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 352	-	-	1 352
Amortissement	318	454	231	124	-	1 127
Charges autres que d'intérêts	3 487	2 558	3 278	2 727	436	12 486
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 438	1 751	1 427	1 522	(728)	7 410
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	884	357	355	366	(2)	1 960
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 554	1 394	1 072	1 156	(726)	5 450
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	2 554	1 394	1 072	1 156	(726)	5 450
Actifs moyens	224 553	110 351	35 913	307 087	76 391	754 295

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2017						
Revenus nets d'intérêts 2)	5 261	3 551	722	1 233	(760)	10 007
Revenus autres que d'intérêts	2 182	1 066	5 492	3 336	177	12 253
Total des revenus	7 443	4 617	6 214	4 569	(583)	22 260
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances 3)	483	289	8	44	(78)	746
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 538	-	-	1 538
Amortissement	309	434	241	119	-	1 103
Charges autres que d'intérêts	3 313	2 510	3 110	2 659	635	12 227
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 338	1 384	1 317	1 747	(1 140)	6 646
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	827	357	350	472	(710)	1 296
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 511	1 027	967	1 275	(430)	5 350
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	2	-	-	2
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	2 511	1 027	965	1 275	(430)	5 348
Actifs moyens	217 685	104 209	32 562	302 518	65 652	722 626

(en millions de dollars canadiens)	PE Canada	PE États-Unis	Gestion de patrimoine	BMO MC	Services d'entreprise 1)	Total
2016						
Revenus nets d'intérêts 2)	5 080	3 491	635	1 459	(793)	9 872
Revenus autres que d'intérêts	1 909	1 119	5 274	2 855	58	11 215
Total des revenus	6 989	4 610	5 909	4 314	(735)	21 087
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances 3)	506	249	9	81	(74)	771
Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités	-	-	1 543	-	-	1 543
Amortissement	276	433	233	105	-	1 047
Charges autres que d'intérêts	3 224	2 481	3 104	2 469	716	11 994
Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 983	1 447	1 020	1 659	(1 377)	5 732
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	766	396	245	424	(730)	1 101
Bénéfice net (perte nette) comptable	2 217	1 051	775	1 235	(647)	4 631
Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	2	-	7	9
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Banque	2 217	1 051	773	1 235	(654)	4 622
Actifs moyens	208 018	106 111	30 642	301 623	60 728	707 122

1) Les Services d'entreprise englobent le groupe Technologie et opérations.

2) Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une base d'imposition comparable - voir la section Mode de présentation.

3) Les données de 2017 et de 2016 n'ont pas été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 9.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Information géographique

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2018				
Total des revenus	13 733	7 315	1 989	23 037
Bénéfice avant impôts sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 838	1 870	702	7 410
Bénéfice net comptable	3 795	1 099	556	5 450
Actifs moyens	441 376	277 764	35 155	754 295
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2017				
Total des revenus	13 469	7 073	1 718	22 260
Bénéfice avant impôts sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	4 597	1 588	461	6 646
Bénéfice net comptable	3 817	1 210	323	5 350
Actifs moyens	430 570	264 473	27 583	722 626
(en millions de dollars canadiens)	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
2016				
Total des revenus	12 868	6 796	1 423	21 087
Bénéfice avant impôts sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales	3 902	1 499	331	5 732
Bénéfice net comptable	3 286	1 105	240	4 631
Actifs moyens	420 155	260 018	26 949	707 122

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2018, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

Principales filiales 1) 2)	Siège social	Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens)
Bank of Montreal Capital Markets (Holdings) Limited et filiales, y compris :	Londres, Angleterre	332
BMO Capital Markets Limited	Londres, Angleterre	
Pyrford International Limited	Londres, Angleterre	
Bank of Montreal (China) Co. Ltd.	Beijing, Chine	448
Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :	Toronto, Canada	29 028
BMO Investissements Inc.	Toronto, Canada	
BMO Investments Limited	Hamilton, Bermudes	
BMO Reinsurance Limited	St. Michaels, Barbade	
BMO Ligne d'action Inc.	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Holdings Corporation	Toronto, Canada	
BMO Nesbitt Burns Inc.	Toronto, Canada	
Société hypothécaire Banque de Montréal	Calgary, Canada	
BMO Mortgage Corp.	Vancouver, Canada	
Bank of Montreal Ireland plc	Dublin, Irlande	1 022
BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :	Toronto, Canada	1 195
BMO Life Holdings (Canada), ULC	Halifax, Canada	
BMO Société d'assurance-vie	Toronto, Canada	
BMO Financial Corp. et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	21 893
BMO Asset Management Corp. et filiales	Chicago, États-Unis	
BMO Capital Markets Corp.	New York, États-Unis	
BMO Harris Bank National Association et filiales, y compris :	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Investment Company LLC	Las Vegas, États-Unis	
BMO Harris Financial Advisors, Inc.	Chicago, États-Unis	
BMO Harris Financing, Inc. et filiales	Chicago, États-Unis	
CTC my CFO, LLC	Palo Alto, États-Unis	
BMO Global Asset Management (Europe) Limited et filiales, y compris :	Londres, Angleterre	692
BMO Asset Management (Holdings) plc et filiales 3)	Londres, Angleterre	
BMO Trustee Asia Limited	Hong Kong, Chine	2
LGM (Bermuda) Limited et filiales, y compris :	Hamilton, Bermudes	147
BMO Global Asset Management (Asia) Limited	Hong Kong, Chine	
LGM Investments Limited	Londres, Angleterre	
Société de fiducie BMO	Toronto, Canada	768

1) Si ce n'est de BMO Financial Corp., de BMO Asset Management Corp., de BMO Capital Markets Corp., de BMO Harris Financial Advisors, Inc., de BMO Harris Financing, Inc. et de CTC myCFO, LLC qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé. BMO Asset Management (Holdings) plc a été constituée aux termes des lois de l'Écosse.

2) À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

3) Le 31 octobre 2018, F&C Asset Management plc a changé de dénomination pour devenir BMO Asset Management (Holdings) plc.

Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité. Voir la note 19 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Fonds devant être détenus auprès de banques centrales. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de gestion clé :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017	2016
Salaire de base et primes	21	23	22
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1	2
Paiements fondés sur des actions 1)	31	38	32
Total de la rémunération du personnel de gestion clé	54	62	56

1) Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts consentis au personnel de gestion clé totalisaient 16 millions de dollars au 31 octobre 2018 (10 millions en 2017).

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente huit fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Il peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients. Nos investissements dans des coentreprises dans lesquelles nous avons une participation de 50 % totalisaient 231 millions de dollars au 31 octobre 2018 (182 millions en 2017). Nos investissements dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable totalisaient 471 millions au 31 octobre 2018 (444 millions en 2017).

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

(en millions de dollars canadiens)	2018	2017
Prêts	195	178
Dépôts	114	132
Commissions versées en échange de services reçus	71	66

Note 28 : Transition à l'IFRS 9

Le tableau qui suit présente les catégories de classement et d'évaluation selon l'IAS 39, soit avant la transition, et les catégories de classement et d'évaluation correspondantes selon l'IFRS 9. On y présente également le rapprochement des valeurs comptables des prêts, des valeurs mobilières et des autres actifs financiers établies selon l'IAS 39 et selon l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017, par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Aucun changement n'a été apporté à la base d'évaluation des autres catégories d'actifs financiers ou de tout passif financier.

(en millions de dollars canadiens)	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Reclassement	Réévaluation	Valeur comptable selon l'IFRS 9
Actifs financiers						
Valeurs mobilières						
	Titres de négociation	Titres de négociation	99 069	(8 534)	-	90 535
		Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	-	8 534	-	8 534
	Titres disponibles à la vente	s. o.	54 075	(54 075)	-	-
		Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	51 909	-	51 909
		Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	-	2 081	-	2 081
		Titres évalués au coût amorti	-	85	-	85
	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Titres évalués au coût amorti	9 094	-	(2)	9 092
	Divers	Divers	960	(333)	-	627
		Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	-	333	-	333
Total des valeurs mobilières			163 198	-	(2)	163 196
Prêts						
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Titres évalués au coût amorti	115 258	-	-	115 258
	Prêts à tempérament et autres prêts	Titres évalués au coût amorti	61 944	-	-	61 944
	Prêts sur cartes de crédit	Titres évalués au coût amorti	8 071	-	-	8 071
	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Titres évalués au coût amorti	175 067	(2 372)	-	172 695
		Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	-	2 372	-	2 372
Total des prêts			360 340	-	-	360 340
Provision pour pertes sur créances			(1 833)	-	154	(1 679)
Actifs financiers restants 1)			358 507	-	154	358 661
			127 706	-	(6)	127 700
Passifs financiers						
Provision pour pertes sur créances liée aux éléments hors bilan			163	-	76	239
Total de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, avant impôts			s. o.	-	70	s. o.
Total du cumul des autres éléments du résultat global, après impôts			3 066	(55)	-	3 011
Total des résultats non distribués, après impôts 2) 3)			23 709	55	44	23 808
Total des capitaux propres, après impôts			44 354	-	44	44 398

1) Représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés et les actifs divers. La réévaluation rend compte de l'incidence des dispositions de dépréciation de l'IFRS 9 sur ces actifs restants.

2) Le montant reclassé représente l'incidence après impôts (105 millions de dollars avant impôts) attribuable au reclassement des titres de participation des titres disponibles à la vente selon l'IAS 39 aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9.

3) Le montant reclassé représente l'incidence après impôts (70 millions de dollars avant impôts) attribuable à l'adoption des dispositions de dépréciation de l'IFRS 9.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Au 1^{er} novembre 2017, les soldes des titres selon les catégories d'évaluation après l'adoption de l'IFRS 9 se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} novembre 2017
Titres de négociation	90 535
Titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	10 948
Titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 909
Titres évalués au coût amorti	9 177
Divers	627
Total	163 196

L'incidence principale de l'adoption des dispositions de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 a trait aux titres détenus par la Banque.

À la transition, nos titres détenus jusqu'à l'échéance existants ont continué d'être admissibles au traitement au coût amorti, puisqu'ils sont détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Notre portefeuille de titres disponibles à la vente a été reclassé en fonction des résultats des tests auxquels ont été soumis le modèle économique et les flux de trésorerie contractuels. Tous les titres disponibles à la vente qui représentaient des instruments de capitaux propres ont été reclassés en tant que titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres disponibles à la vente qui représentaient des investissements dans des instruments de créance ont été classés, dans la majorité des cas, en tant que titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Certains titres de créance disponibles à la vente ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net, puisque leurs flux de trésorerie contractuels ne constituaient pas uniquement des remboursements de capital et des versements d'intérêts. Certains titres de créance disponibles à la vente ont été classés au coût amorti, puisqu'ils sont détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. À la transition, les investissements détenus par nos activités de banque d'affaires ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net; ces derniers ne sont plus tenus d'être désignés selon l'option de la juste valeur.

Nos portefeuilles de prêts continuent d'être comptabilisés au coût amorti, à l'exception de certains prêts aux entreprises et aux administrations publiques, dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts; ces prêts ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente l'incidence de la transition à l'IFRS 9 sur la provision pour pertes sur créances au 1^{er} novembre 2017.

(en millions de dollars canadiens)	Provision générale selon l'IAS 39	Provision spécifique selon l'IAS 39	Provision selon l'IAS 39	Réévaluation	Provision selon l'IFRS 9	Étape 1 selon l'IFRS 9	Étape 2 selon l'IFRS 9	Étape 3 selon l'IFRS 9
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	69	24	93	(20)	73	16	33	24
Prêts à tempérament et autres prêts	343	136	479	71	550	70	344	136
Prêts sur cartes de crédit	243	-	243	41	284	63	221	-
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	785	233	1 018	(246)	772	205	334	233
Total de la provision pour pertes sur créances	1 440	393	1 833	(154)	1 679	354	932	393
Provision pour pertes sur créances liée aux actifs financiers restants 1)	-	-	-	8	8	7	1	-
Provision pour pertes sur créances liée aux éléments hors bilan	136	27	163	76	239	89	123	27
Total	1 576	420	1 996	(70)	1 926	450	1 056	420

1) Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, les valeurs mobilières, les titres pris en pension ou empruntés et les autres actifs.

Méthodes comptables à l'égard des instruments financiers dans le cadre de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

Les méthodes comptables suivantes s'appliquent aux informations comparatives pour 2017 et 2016 dans nos états financiers consolidés étant donné que nous n'avons pas retraité les données des périodes antérieures par suite de l'adoption de l'IFRS 9.

Classement et évaluation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en quatre catégories : titres de négociation désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, titres disponibles à la vente, titres détenus jusqu'à leur échéance et titres divers.

Les titres de négociation sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation et les titres désignés conformément à l'option de la juste valeur sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nous comptabilisons les coûts de transaction de même que les profits et pertes réalisés à leur sortie et les profits et pertes latents résultant des variations de la juste valeur dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats. Les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont des instruments financiers qui sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat, sous réserve du respect de certains critères.

Les titres disponibles à la vente sont constitués de titres de créance et de titres de participation qui peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque de remboursement anticipé qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change et de changements quant aux sources ou aux modalités de financement ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans les profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente figurant dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts et les dividendes reçus sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des titres de créance que nous sommes en mesure et avons l'intention de conserver jusqu'à leur échéance et dont la définition ne correspond pas à celle d'un prêt. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur sont inscrites à notre état consolidé des résultats au poste profits (pertes) sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime ou de l'escompte sur ces titres de créance sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

Les titres divers représentent des investissements dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation, d'investissement et de financement (de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Nous constatons les titres divers au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Les titres divers comprennent également certains titres détenus par notre unité de banque d'affaires.

Dépréciation de titres

Nous soumettons les titres détenus jusqu'à leur échéance, les titres disponibles à la vente et les titres divers à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation.

En ce qui concerne les titres détenus jusqu'à leur échéance, les titres disponibles à la vente et les autres titres, les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un événement qui a réduit les flux de trésorerie futurs estimés liés à un titre et si l'incidence peut être estimée de façon fiable.

Nous ne comptabilisons pas de réduction de valeur des titres de créance pour dépréciation lorsque celle-ci est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, si l'on s'attend toujours à ce que les flux de trésorerie contractuels futurs liés aux titres de créance soient recouverts.

La perte de valeur des titres disponibles à la vente correspond à la différence entre le coût amorti d'un titre et sa juste valeur courante, moins toute perte de valeur constatée antérieurement. S'il existe une indication objective de dépréciation, une réduction de valeur est reclassée du poste profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente de notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation de ce même état.

La perte de valeur des titres détenus jusqu'à leur échéance est la différence entre la valeur comptable d'un titre et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial. S'il y a une indication objective de dépréciation, une réduction de valeur est constatée dans le poste profits sur titres, autres que de négociation à notre état consolidé des résultats.

Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une perte de valeur sera reprise par voie du résultat net si, après sa comptabilisation, survient un événement qui peut être objectivement associé à une hausse de la juste valeur, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de la perte de valeur initiale. Pour ce qui est des titres de participation disponibles à la vente, il ne peut y avoir de reprises de pertes de valeur par voie du résultat net, et toute hausse ultérieure de la juste valeur est prise en compte dans les autres éléments du résultat global. Les reprises de pertes de valeur des titres détenus jusqu'à leur échéance ne peuvent dépasser un montant maximal du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances ajuste la valeur des prêts pour faire état de leur valeur de réalisation estimée. Lorsque nous évaluons la valeur de réalisation estimée, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine, notamment les facteurs économiques, les faits nouveaux influant sur les entreprises d'un secteur donné et la situation particulière de certains emprunteurs. L'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait engendrer une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

La provision est constituée d'une provision spécifique et d'une provision générale.

Provision spécifique

Une telle provision est établie pour des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu. Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours, tel que nous l'expliquons dans la section Prêts douteux). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés, pris individuellement, comme importants est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte.

Provision générale

Nous maintenons une provision générale afin de couvrir la perte de valeur de prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision générale est fondée sur les exigences de l'IAS 39, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

La méthode employée à l'égard de la provision générale tient compte de facteurs quantitatifs ainsi que de facteurs qualitatifs afin d'établir le montant adéquat de celle-ci. Aux fins de son calcul, nous regroupons les prêts en fonction de la similitude du risque de crédit qu'ils présentent. Les facteurs de pertes des groupes de prêts sont établis en s'appuyant sur des périodes minimales de cinq ans de données et de un an de survenance de pertes, sauf s'il s'agit de pertes sur cartes de crédit, auquel cas la période de survenance des pertes est de sept mois. Régulièrement, les facteurs de pertes font l'objet de contrôles ex post et sont calibrés afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter nos meilleures estimations des pertes qui ont été subies, mais qui n'ont pas encore été détectées, sur une base individuelle, dans les groupes de prêts. Les données sur les pertes passées sont également prises en compte aux fins de l'établissement des facteurs de pertes. Les facteurs qualitatifs sont fondés sur les données observables les plus récentes, comme les conditions sectorielles et macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles et des facteurs relevant des risques de modèles.